

# Gazette de la Bête



Numéro 26 - Décembre 2025

ISSN 2428-6451

Les journées de la Bête 2025 - Le Malzieu

# EXPOSITION

Les élèves de l'Atelier des Arts du Puy-en-Velay

sous la direction de Sébastien Alibert et de Bernard Soulier

## *La Bête du Gévaudan vue au XXI<sup>e</sup> siècle*

Du 18 au 22 août 2025 - Salle des Mariages - ENTRÉE LIBRE



+ D'INFOS

Bureau d'Information Touristique du Malzieu-Ville

Informations : 04 66 31 82 73

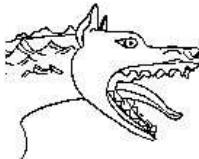
Ouverture : du lundi au samedi 9h-19h

dimanche : 9h-12h30

Gravure



margeride  
en gévaudan



# Gazette de la Bête

Rédaction Bernard SOULIER - Numéro 26 - Décembre 2025



ISSN 2428-6451

## Éditorial

Il y a 260 ans, les populations du Gévaudan et de l'Auvergne subissaient la pire année de l'affaire de la Bête avec de très nombreuses attaques et au moins 38 personnes dévorées en 1765. Au cours de cette année, les trois équipes officielles de chasseurs ont tenté, en vain, de mettre un terme définitif aux attaques. Les protagonistes de l'époque se doutaient-ils qu'on parlerait encore d'eux 260 ans plus tard ? Songeaient-ils que leurs actions d'alors, leurs vies, leurs écrits, leurs relations seraient analysés dans les moindres détails par quelques historiens ou chercheurs du vingt et unième siècle ? Je ne le pense pas ! Et pourtant c'est bien le cas. Dans la présente gazette vous pourrez découvrir quelques précisions et analyses sur Jean Chastel, le curé Fourrier, Duveny de la Védrine et bien d'autres. Vous pourrez aussi voir à travers les différentes rubriques que, 260 ans plus tard, la Bête continue de susciter des publications, des reportages, des conférences, des activités diverses. Autant de manières d'entretenir le souvenir, de rendre hommage à ces gens ayant vécu au dix-huitième siècle, aux victimes également et aussi de comprendre un peu plus la vie à cette époque. Tout cela est possible en grande partie grâce à mes contributeurs qui ont eu l'amabilité de me transmettre et donc de vous offrir gratuitement les résultats de leurs recherches ayant parfois duré plusieurs années. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés ! Bonne lecture de cette nouvelle gazette et que continuent les recherches sur notre sujet de prédilection !

Bernard Soulier

**Couverture :** gravure sur bois. **Deuxième de couverture :** linogravure. Des réalisations de Bernard Soulier, élève des ateliers des arts du Puy-en-Velay pour les quatre expositions ayant eu lieu en cet été 2025 à Saint-Chély d'Apcher, Le Malzieu, Saugues et le Puy-en-Velay (voir plus loin).

## Sommaire

<b>Éditorial</b>	<b>page 3</b>
<b>Précisions historiques</b>	<b>page 4</b>
<b>En souvenir de Serge Colin</b>	<b>page 6</b>
<b>Réactions à la gazette N° 25</b>	<b>page 6</b>
<b>Le bêtisier de la Bête</b>	<b>page 8</b>
<b>Bibliographie</b>	
<i>Livres de 2025</i>	<i>page 8</i>
<i>Des oubliés</i>	<i>page 9</i>
<i>Publications anciennes</i>	<i>page 9</i>
<b>La Bête dans les médias</b>	
<i>Magazines, revues, presse écrite</i>	<i>page 9</i>
<i>Cinéma, télés et radios</i>	<i>page 10</i>
<b>Expositions, colloques, conférences</b>	<b>page 12</b>
<b>La Bête sur le net</b>	<b>page 12</b>
<b>Au musée fantastique de la Bête</b>	<b>page 13</b>
<b>À la maison de la Bête</b>	<b>page 13</b>
<b>Album photos</b>	<b>page 14</b>
<b>Nécrologie</b>	<b>page 20</b>
<b>Des faits peu connus</b>	<b>page 20</b>
<b>Chiner sur la Bête</b>	<b>page 20</b>
<b>Divers</b>	<b>page 21</b>
<b>Contributions</b>	<b>page 22</b>
<i>Deux mandements... G. crouzet</i>	<i>page 22</i>
<i>Méthodes de réflexion... F.L. Pélassier</i>	<i>page 23</i>
<i>La vie de Duverny... E Thibaud</i>	<i>page 25</i>
<i>Des blessures qui parlent</i>	<i>page 33</i>
<b>Le coin des poètes</b>	<b>page 33</b>
<b>Les compléments d'écrits</b>	<b>page 34</b>
<b>Randonnée à Auvers en 2026</b>	<b>page 34</b>
<b>Les bénévoles de la gazette</b>	<b>page 34</b>
<b>Sur Internet</b>	<b>page 35</b>
<b>Devenir membre de soutien</b>	<b>page 36</b>
<b>Musée fantastique de Saugues</b>	<b>page 37</b>



## Avis aux collectionneurs !

Monnaie de Paris édition spéciale 250<sup>ème</sup> anniversaire (tirage limité à 4 800 pièces). Les tout derniers exemplaires seront encore disponibles cet été 2025 à la maison de la Bête d'Auvers au prix de 2€.

Un magnet (4 €) est disponible exclusivement à la maison de la Bête d'Auvers.

## Précisions historiques

**Sébastien Redon** cherche inlassablement sur les protagonistes de l'affaire de la Bête, dans la gazette N° 25 il a publié un article sur un testament de Jean Chastel pour lequel il a trouvé des précisions.

### Jean Chastel, Notre dame de Pradelles et le seigneur du Besset

Dans son testament de 1741, Jean Chastel souhaitait effectuer un petit leg pour Notre-Dame de Pradelles et Notre Dame du Puy (cf. gazette N° 25). Un certain étonnement peut apparaître quand on sait que Notre-Dame d'Estours et Notre-Dame de Beaulieu sont bien plus proches géographiquement de la Besseyre Saint Mary ! Cet attrait pour le Puy et Pradelles pourrait venir de l'influence des seigneurs du Besset. D'après les registres paroissiaux de 1730, Claude Chastel (père de Jean) fut parmi les témoins lors de l'inhumation dans la chapelle de l'église de la Besseyre de Jean Joseph Denys (~1689 †1730) baron du Besset et d'autres lieux et capitaine de cavalerie du Roy. Son père André Dominique Denys (1664 †1741), était en pension dans son jeune âge chez un ecclésiastique, aumônier du monastère de Mercoire. À l'âge de 7 ans, il fut sauvé du choléra grâce à Notre Dame de Pradelles d'après les religieuses présentes. (Histoire de l'Image miraculeuse de Notre-Dame de Pradelles (Pierre Geyman, 1843).

« Frappé du choléra, il fut en peu d'heures réduit à l'extrême. Aux premiers symptômes du mal, on avait dépêché un exprès à son père. Celui-ci accourt, voulant du moins recueillir le dernier soupir de ce fils chéri. Quelle fut sa joie, en trouvant au contraire l'enfant en parfaite santé ! La Supérieure des religieuses de Mercoire venait de faire pour lui un vœu à Notre-Dame de Pradelles ; et à l'instant le petit moribond était revenu à la vie. ».



IMPRIMERIE DE J.-B. GAUDELET,  
IMP. DE MONSIEUR L'ÉVÈQUE.  
1843.

Devenu adulte, André Dominique Denys se maria à une fille de Beaumont et s'installa au château du Besset. Il exerçait de hautes responsabilités : conseiller du Roi, lieutenant général d'épée de la sénéchaussée du Puy, consul du Puy ! Mais son appât du gain lui causa du tort ; en effet il fut à l'origine d'une fabrique de fausses monnaies au château du Besset vers 1711 ! (Cahiers de la Haute -Loire 1977, Misère et fausse-monnaie en Velay sous Louis XIV, Jean Merley). Sa famille se réfugia par la suite dans la religion puisque cinq de ses fils devinrent religieux : Jean (1690-1755) abbé du Puy, Ignace (1700-1781) prieur du Puy, Abel (1705-1758) chanoine de la cathédrale du Puy, Hugues (1707-) chanoine de l'ordre de Saint Augustin et Michel (1715-1791) curé de Polignac. (Arbre généalogique en ligne [https://gw.geneanet.org/redon\\_w](https://gw.geneanet.org/redon_w)). Durant la période de la Bête du Gévaudan, aucun acte ne mentionne le baron du Besset, en effet, les propriétaires vivent à Craponne-sur-Arzon, ce qui permet à François Antoine, porte-arquebuse du roi de s'installer au château du Besset plus librement.

À noter que le recueil des miracles de Notre Dame de Pradelles raconte aussi le sauvetage in extrémis en 1670 à Arzenc d'une enfant de treize ans, mortue à plusieurs reprises par un loup. En invoquant la Sainte Vierge, le loup relâcha la bergère puis recula ! (Histoire de l'Image miraculeuse de Notre -Dame de Pradelles, Pierre Geyman, 1843).

[sebastien.REDON@univ-amu.fr](mailto:sebastien.REDON@univ-amu.fr)

**Marc Renaud** arpente régulièrement les dépôts d'archives à la recherche de renseignements sur la Besseyre-Saint-Mary, il avait produit une biographie du curé Jean Fournier dans la Gazette N° 19 de décembre 2018 et a récemment trouvé quelques éléments complémentaires.

Ce qu'il y a de stimulant dans la recherche, c'est qu'on arrive toujours à compléter ce qu'on croyait terminé et souvent par hasard. C'est l'achat d'un livre sur une brocante qui nous permet de compléter (jusqu'à plus ample informé) la biographie du curé Jean Fournier. Cet ouvrage, intitulé « La terre sacrée », publié en 1930 par Jean-Louis Boudon, capitaine de son état, retrace l'histoire d'une famili-

BOUDON (Jean-Louis). — *La Terre sacrée. Histoire d'une famille paysanne d'Auvergne de 1623 à nos jours. La maison Peyre, de Fraissinet, commune d'Auriac-l'Eglise (Cantal).* — Paris, P. Bossuet, 1930. In-8°, x-134 p. Préface de M. Desdevines du Désert.

le d'Auriac-l'Église depuis la date de 1623. L'auteur y parle, entre autres, des tribulations de Jean Fournier. Ayant travaillé sur les registres paroissiaux sur une longue période, il y a vu passer à la fin du registre des baptêmes pour 1755 (soit 4 ans après le départ de Fournier) un texte, écrit par le curé Cheminard, sur les petites guerres qui ont eu lieu autour de son prédécesseur / successeur, avec en prime un portrait bien intéressant. Voici le texte dans son intégralité (AD 15, 5 Mi 510/3, p. 162 du document en ligne) :

*« led. Michel se voyant tracassé, et d'ailleurs parvenu à un grand âge, il se détermina à résigner ; il fut sollicité en faveur de certain prêtre d'Auriac même [entendons le vicaire Rodier], mais le pauvre homme avait de la souvenance, il résigna à Mr Boyer, son parand, son ami, et curé de Bousserargues [aujourd'hui Bousselargues] proche Blesle ; led. Sr Boyer, accoutumé à Bousserargues, sur l'âge luy-même et craignant les tracasseries faites de tout tems aux curés d'Auriac, il remit led. bénéfice entre les mains de son bienfaiteur ; les sollicitations recommencèrent, mais le Sr Michel se détermina en faveur de Mr Jean Fournier originaire d'Ouche, paroisse de St-Victor, et son élève, et, à sa recommandation, led. Boyer, curé de Bousserargues et d'Auriac, résigna la cure d'Auriac aud. Fournier. Il était jeune, beaucoup d'esprit du monde, de belles manières, engageantes, honnêtes, parlant, chantant, prêchant bien, mille belles qualités. Il demeura trois ans curé à Auriac avec Mr Michel, son maître et son bienfaiteur, mais par malheur il permuta et Mr Michel perdit avec luy toutes ses espérances ; et par permutation succéda aud. Sr Fournier Mr Jean-François Cheminard originaire de la ville de Blesle, cy-devant curé de la paroisse de la Besseyre-St-Mari, diocèse de St-Flour en Gévaudan, et de la nomination des pères de la Voûte [-Chilhac]".*

Notons d'abord que ce texte semble faire suite à un autre, mais qui n'est pas présent. Il suggère de sévères rivalités, qui pourraient expliquer, au moins en partie, la lettre de cachet et l'emprisonnement de Fournier. Jean-François Cheminard prend d'ailleurs dans ce texte une curieuse posture, passant sous silence les malheurs de Fournier, et semblant regretter sa permutation avec lui-même, alors qu'il en a pourtant largement bénéficié en se rapprochant de sa famille. Précaution ? On peut penser que Cheminard, pas plus que ses proches, ne voulaient être inquiétés ou suspectés d'avoir quelque responsabilité dans l'emprisonnement de Fournier.

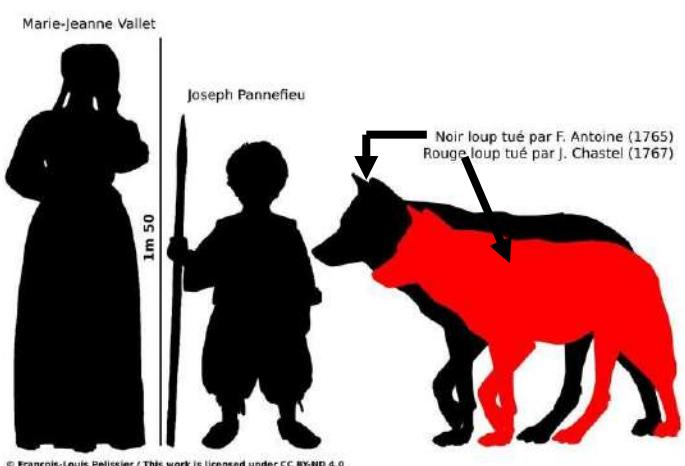
Ou alors, autre hypothèse, Cheminard se rend-il compte qu'il a peut-être eu un peu tort de venir dans ce sac de vipères ? Où il est quand même resté jusqu'à sa retraite, après la Révolution. En tout cas, nous avons là un portrait qui pourrait bien éclairer un peu les ennuis qui seront ceux de Fournier à la Besseyre. On y voit plutôt un prêtre à la forte personnalité, avec de la prestance, ce qui aurait pu faire de l'ombre à certains, qu'on soupçonne d'avoir eux aussi une forte personnalité, comme les Chastel. Et puis la lettre de cachet d'Auriac a pu commodément donner des idées pour celle demandée à la Besseyre. Sans exclure, bien entendu, que le curé ait réellement persévéré dans ses péchés, fréquentation des estaminets et commerce charnel...

[marc.renaud3@orange.fr](mailto:marc.renaud3@orange.fr)

**François-Louis Pélassier**, paléontologue au muséum départemental du Var a publié une étude sur les trois principaux animaux abattus (voir gazette N° 25), il apporte ici quelques précisions :

### Sur la taille de la bête

Le loup des Chazes et la bête de Chastel étant les mieux documentés dans cette affaire, voici une tentative de schéma pour les comparer à deux protagonistes qui ont affronté la Bête. Cela se veut juste être indicatif pour se faire une idée des dimensions des animaux face à des tailles documentées de l'époque.



### Des loups ou des hybrides ?

À la suite de la publication de son article (essai d'anatomie comparée de trois «Bêtes du Gévaudan» dans la revue Scepticisme scientifique, F.L. Pélassier a échangé avec M. Orsini (spécialiste du loup

en Provence), qui lui a envoyé une photographie d'un loup (confirmé par analyse génétique) observé dans le Var. Cet animal, au pelage noir bigarré de marron et à la morphologie légèrement molossoïde, rejoint les observations de l'étude de Josip Kusak et ses collègues (2018, cité dans l'article). Ces travaux montrent que des animaux présentant des caractères morphologiques d'hybrides s'avèrent parfois être bien des loups, comme le démontre la génétique.

[francoislouis.pelissier@gmail.com](mailto:francoislouis.pelissier@gmail.com)

## En souvenir de Serge Colin

Nous avons la chance de trouver la conviction de Serge Colin sur la nature de la Bête dans la conclusion de son livre (« Autour de la Bête du Gévaudan », compte d'auteur, 1990) : « *Nous tenons pour véridiques, pour notre part, les récits de loups agressifs et homicides légués par l'histoire, débarrassés, le cas échéant, de leurs amplifications superstitieuses et merveilleuses.* »

## Réactions à la gazette N° 25

### Le fusil de Jean Chastel ?

Alain Parbeau, spécialiste bien connu des armes anciennes, nous précise que dans son intéressant article sur le testament de Jean Chastel, rédigé le 17 octobre 1741, Sébastien Redon soulève la question suivante : le fusil de Jean Chastel mentionné sur ce testament, est-il celui qui a tué la Bête ? Pour répondre à cette question, considérons les éléments suivants :

Les fusils d'avant 1750 avaient, sauf exception, des crosses en « pied de vache », et des fûts se prolongeant sous le canon, sur un peu plus des deux tiers de sa longueur. Si le fusil en possession de Jean Chastel en 1741 est celui qui a tué la Bête en 1767, ce n'est pas celui à deux coups, à « crosse droite » et fût sur 1/3 du canon qu'a possédé l'abbé Pourcher, et qui est parvenu jusqu'à nous. Le fusil racheté par l'abbé Pourcher au sieur Francois Duffaud, qui le tenait de son père, lui-même le tenant du marquis d'Apcher, et qui nous a été présenté comme celui avec lequel Jean Chastel a tué la Bête d'Auvers, est d'une fabrication se situant vers 1755/1760. Cette arme porte bien la

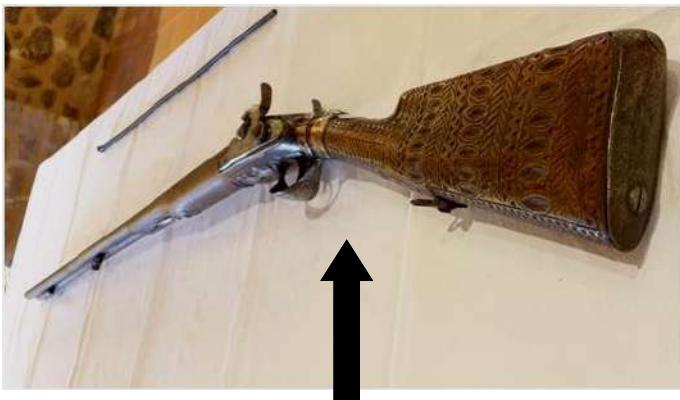
plaque signalétique de Jean Chastel, chasseur roturier, l'autorisant à tirer les animaux dits nuisibles au 18<sup>ème</sup> siècle, à savoir loup, renard, rate de montagne (marmotte), blaireau, loutre, fouine, martre, putois, chiens enrages et les petits rongeurs. Le marquis d'Apcher voulait posséder l'arme « mythique » qui avait tué « la Bête » le 19 juin 1767, lors de la chasse qu'il dirigeait.

Comment Jean Chastel pouvait-il détenir des armes à feu en 1741 ? En effet, Louis XV par son ordonnance du 14 juillet 1716, exposée dans la déclaration du 23 mars 1728 énonce, entre autres dispositions : « *Ordonnons qu'à l'avenir, toute fabrique, commerce, vente, débit, achat, port et usage des poignards, couteaux en forme de poignards, soit de poche, soit de fusil, des baionnettes, pistolets de poche, épées en bâtons, bâtons à ferrement, autres que ceux qui sont ferrés par le bout, et autres armes offensives, cachées et secrètes, soient et demeurent pour toujours généralement abolis et défendus. Ceux qui porteront sur eux les dits couteaux, pistolets et autres armes offensives, cachées et secrètes, seront condamnés en six mois de prison et en 500 livres d'amende.* » Cette ordonnance condamne donc le port d'arme blanche ou à feu pour les civils, et en particulier les armes cachées ou facilement dissimulables. Elle est par ce fait proche de notre réglementation française actuelle. Le terme « généralement » employé dans l'ordonnance, implique des exceptions, qui justifieront la fabrication de pistolets de poche et de poignards, pour des cas particuliers (chasseurs autorisés, services d'espionnage, gardes du corps, policiers, corsaires du roi, nobles de haut rang, et bien sûr les militaires). Pour que Jean Chastel puisse détenir un fusil, et deux pistolets, il faut qu'il y ait été autorisé par l'administration de l'époque (un « parrain » noble, comme peut-être le père du marquis d'Apcher et qu'il ait déposé un serment devant un bailli par exemple, s'engageant en tant que roturier, à chasser uniquement les animaux autorisés). Le fusil qui est connu comme celui avec lequel Jean Chastel a tué la Bête, porte bien la plaque signalétique de son possesseur permettant à un garde ou une autorité d'état, d'identifier immédiatement son propriétaire roturier, arme présentée canon vers le sol. Le chasseur roturier ne peut que tirer des animaux dits nuisibles.





Fusil de chasse à crosse (courbée) dite « en pied de vache » datant de la première moitié du 18<sup>ème</sup> siècle. On distingue le fût de bois qui se prolonge sur plus des deux tiers sous le canon.



Fusil de chasse à deux coups de Jean Chastel

Ce fusil, datant des années 1755/1760, à l'origine à silex, a été transformé à percussion vers 1840. Sa crosse droite ne se courbe plus comme celle « en pied de vache » des fusils antérieurs à 1750. Au contraire elle se redresse et se renfle en dessous, annonçant la crosse dite à la française, et le fût de bois ne recouvre plus qu'un peu plus du premier tiers du canon, ce qui figure une fabrication postérieure à 1750.

En conclusion, il est très peu vraisemblable que le fusil en possession de Jean Chastel en 1741, soit celui qu'il a utilisé pour tuer la Bête en 1767.

[alain.parbeau@orange.fr](mailto:alain.parbeau@orange.fr)

### De Marc Renaud

-Sur le testament. "Jean-Antoine Montel, marguillier de Septsols". Non, il s'agit de **Montet**, et sa profession n'était pas marguillier (personne ayant la charge du registre des personnes qui recevaient les aumônes de l'église. Il servait d'aide au sacristain. Ce n'était pas une profession, mais une charge. Jean-Antoine Montet était en fait marchand (mard).

-Une vidéo de Jack d'Alès sur le fusil de Chastel nous apprend qu'il a été fabriqué à Saint-Étienne (c'est marqué où ?), et qu'il a été gravé Bymanet qui semble un nom inconnu en France, et il l'est en tout cas à Saugues, alors que les Bouquet y sont connus à l'égal des Labretoigne et des Boulanger.

-Page 18 de la gazette 25, sans être encore vraiment au point sur la famille Fabre-Denty de Septsols, je signale quand même une erreur, récurrente sur « Marie-Thérèse Denty mangée par la Bête ». C'est Marie qui a été dévorée. Il existe deux actes de mariage de Marie-Thérèse, signés par son père Barthélémy.

**Phil Iz-nel** nous précise que dans le film documentaire de David Teyssandier « La Bête du Gévaudan autopsie d'un mythe », une production la compagnie des taxi-Brousse, France 3 INA, 2002, les mesures relevées par les anatomistes réunies dans le rapport du notaire Marin ont été confiées au Muséum d'histoire naturelle de Paris, afin d'étudier la morphologie de la Bête et de la comparer à celle d'un loup. Cette analyse avait permis d'établir que la Bête n'était ni une hyène, ni un singe, ni tout autre animal exotique. Sa formule dentaire montrait que cette bête était un canidé mâle de 109 livres (le poids normal d'un loup adulte.) Mais son museau était plus court que celui d'un loup et sa tête plus large. L'arcade zygomatique surdimensionnée laissait deviner une mâchoire particulièrement puissante, la crête du crâne et la taille des dents appartenaient au loup, mais la hauteur du profil et le stop du museau évoquaient incontestablement la morphologie du chien. De manière générale, l'avant du corps était proche de celui du chien, et l'arrière ressemblait à celui du loup. Loin d'être une contradiction, la coexistence des deux morphotypes permettait d'être affirmatifs. La Bête du Gévaudan était un hybride entre un loup et un gros chien. Sans doute un chien mâtin : ces conclusions étaient confirmées par la tâche blanche sur le poitrail de l'animal, et la grande longueur des griffes qui trahissaient la domestication.

**François-Louis Pélassier** répond que ces éléments cités pour l'animal de Chastel ne sont pas suffisants pour conclure avec robustesse qu'il s'agit d'un hybride, cela permet de le supposer simplement (voir l'étude de M. Pélassier citée dans la gazette N°25 pour plus de précisions).

Un rectificatif : **dans l'article d'Eric Thibaud** sur le loup des Chazes de la gazette N° 25, il est indiqué par erreur : « *Une tradition orale concordante situe le lieu de la mort du gros loup au Clas de Pommier, lieu où le ruisseau traverse le chemin qui borde la forêt pour alimenter Pommier.* » Il faut lire « **au Béal de Pommier** ».

## Le bêtisier de la Bête

Voici un dessin trouvé il y a quelques années dans le journal « **Libération** » où la Bête pêche les grenouilles du côté de Saugues...



**Philippe Geluck** est un artiste belge particulièrement connu pour être l'auteur de la série de bande dessinée « **Le Chat** », voici un de ses dessins trouvé sur internet.



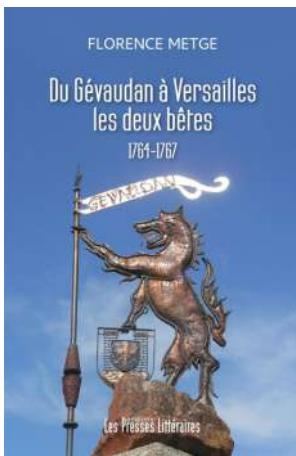
Vu sur le site <https://ici-la.co/products/> un boxer homme avec une petite touche de Lozère au plus près de l'intime (34,99 €) !

## Bibliographie

### Livres de 2025

« **Du Gévaudan à Versailles : les deux bêtes 1764-1767** » est le dernier livre de **Florence Metge**, auteure très prolifique sur le Gévaudan et sa

Bête. Tout comme ses précédents romans (meurtres en Aubrac, meurtres en Gévaudan, du Gévaudan à Versailles, ...), ce thriller historique est paru en mars 2025 aux éditions **Les Presses Littéraires**. On peut rencontrer l'auteure en dédicaces dans la région.

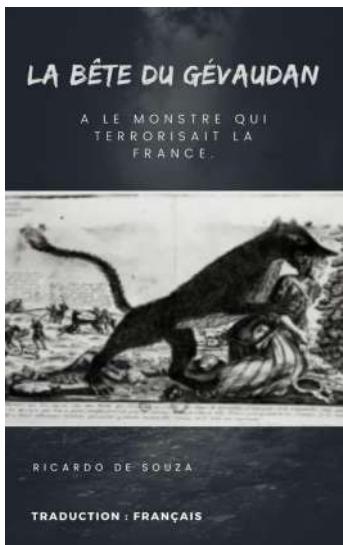


« **Chastel ou le secret de la bestia** » est un roman signé **M. K.** Il est paru en mars 2025 aux éditions **Librinova** où on peut le trouver en version papier. Ce livre est également disponible en version numérique sur différents sites internet.

Autre parution chez Librinova : **La bête du Gévaudan réclame justice** est le premier roman d'une trilogie, il est signé **Estelle Thibeaud**. « *June 1764. Un mystérieux animal sème la terreur en Lozère. Surnommé « la Bête du Gévaudan », le monstre tue et mutilé hommes, femmes et enfants. Face à l'incompétence des autorités, un jeune Parisien ambitieux décide de mener l'enquête. La Bête est-elle vraiment coupable des crimes qu'on lui attribue ou est-elle également victime d'une machination ? Le mystère reste entier. Pour mettre au jour l'identité de cette créature, le jeune homme remue ciel et terre. Seulement, la vérité pourrait également dévoiler l'un des plus grands complots de l'histoire...*  » Ce roman est disponible sur le net en numérique et en livre papier.

« **La Bête du Gévaudan: le monstre qui terrorisait la France** » est un livre « jeunesse » (10 à 18 ans) signé **Ricardo de Souza** (professeur portu-

gais). Il est paru dans une version française le 20 juillet 2025 au **Clube de Autores**, disponible sur Amazon.

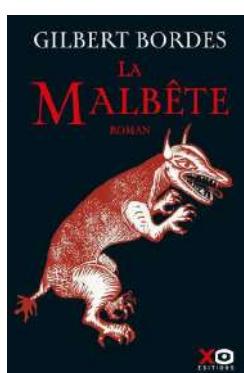


**Dominique Farigoux** a réédité son roman « **Mille jours en Gévaudan, autobiographie de la Bête** » aux éditions le lys bleu avec des illustrations de **Damien Wake**.

Archéologue de formation, **Coralie Duperrin** a publié en autoédition **Les Ombres du Gévaudan**, un roman historique et initiatique inspiré par les paysages de plusieurs départements d'Occitanie, dont l'Aude, et nourri de leurs légendes.

## Des oubliés

**Gilbert Bordes**, célèbre auteur corrézien a publié « **La malbête** », un roman historique paru en novembre 2024 chez **XO éditions**. Fort d'un minutieux travail d'enquête, Gilbert Bordes nous livre ici sa vérité.



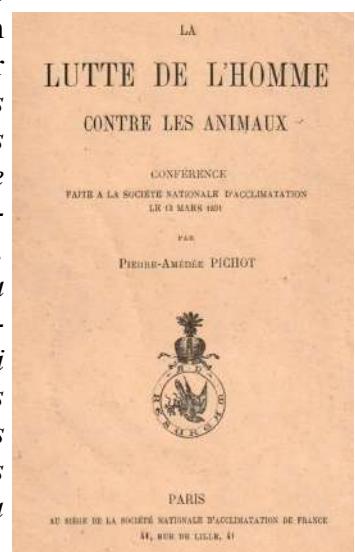
Chaque année, il s'avère que je rate quelques sorties d'ouvrages, merci donc de me signaler ce dont vous pouvez avoir connaissance, en précisant bien : titre exact, auteur, maison d'édition et joindre si possible une image de la première et quatrième de couverture. Envoi à :

[bernard.soulier@neuf.fr](mailto:bernard.soulier@neuf.fr)

## Publications anciennes retrouvées

Très peu de trouvailles cette année, une seule, serait-ce le signe qu'on a enfin fait le tour des écrits anciens sur la Bête ? Là aussi je suis preneur de toutes informations.

**La lutte de l'homme contre les animaux** est le titre d'une conférence faite à la société nationale d'acclimatation le 13 mars 1891 par **Pierre-Amédée Pichot**. Cette conférence a fait l'objet d'une publication par cette même société. On y trouve la Bête sur quatre pages : «... Nous savons aujourd'hui sans conteste, que cette bête n'était qu'un loup, peut-être même deux loups, mais de son vivant la superstition et la terreur populaires lui avaient prêté les formes les plus fantastiques empruntées aux grands félins, au singe et à la hyène... »



## La Bête dans les médias

### Magazines, revues, presse écrite

Le journal **la Montagne** du 17 juillet 2025 a publié dans « Le Mag de l'été » un article de 2 pages intitulé « **Gévaudan, l'ombre de la bête** », signé **Nathalie Courtial** avec des photos du musée de Saugues. Ce même quotidien a publié dans sa version Cantal « **En itinérance sur les traces du loup et de la Bête du Gévaudan : les plus grandes battues jamais organisées** », un texte d'**Anna Modolo** avec des photos de **Jérémie Fulleringer**. Cette journaliste a parcouru à pied le GR du Pays de Saint-Flour et le troisième jour de sa randonnée a été consacré à la Bête entre Auvers, où je l'ai reçue à la maison de la Bête, et Paulhac.

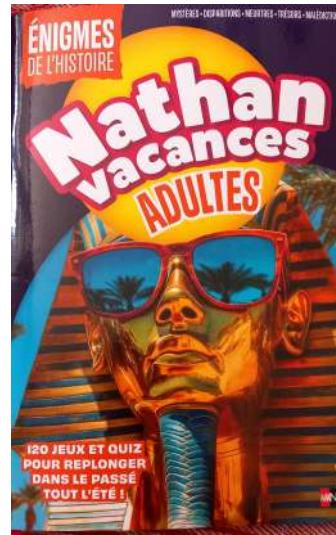
Lu dans l'Éveil de la Haute-Loire que le 46<sup>e</sup> **Salon international artistique** s'est tenu au Puy en Velay en août. Ce salon récompense les œuvres des créateurs français et étrangers de l'art actuel. On a

pu y voir une peinture de la Bête signée **Yoan Atger**.



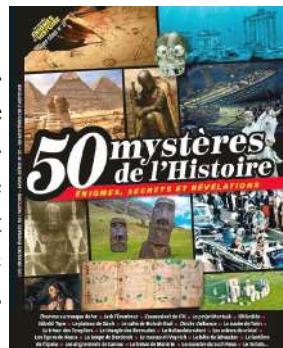
**Ça m'intéresse histoire** a publié dans son numéro 93 de novembre décembre 2025 un dossier sur les plus grandes « fake news » de l'histoire et curieusement, la Bête y a eu une toute petite place entre le bigfoot, Roswell, le chupacabra, le monstre du Loch Ness, le yéti... avec un encart dans « Des monstres plus faux que nature » !

phane Bern en cette année 2025 proposait un jeu sur la Bête ainsi que **celui édité par Nathan** sur les énigmes de l'histoire.



Les cahiers de vacances pour enfants sont incontournables mais depuis quelques années ceux pour adultes font leur apparition. **Le cahier de vacances officiel secrets d'histoire** présenté par Sté-

La revue **les Grandes Enigmes de l'Histoire** a publié un **Hors-série N°22** en novembre 2025. Il est consacré à 50 mystères célèbres, dont la Bête qui est présente avec 3 pages de texte et quelques gravures d'époque.



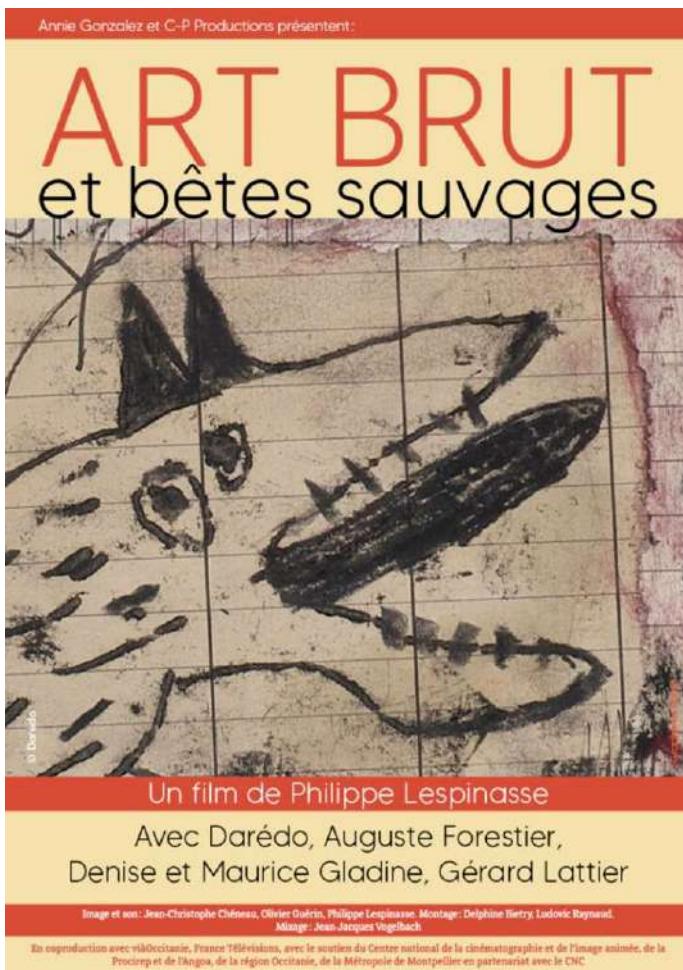
## Cinéma, télés, radios

Le 23 février, la chaîne **NRJ12** a diffusé une émission « **Les secrets du paranormal** » dans laquelle un épisode a été consacré à la Bête.

**Les Loups** est un film signé **Isabelle Prim** qui est sorti en salles le 12 mars 2025. Ne l'ayant pas vu je ne peux qu'en donner un résumé trouvé sur internet : « *Au milieu du 18<sup>ème</sup> siècle, sous le règne de Louis XV, des attaques mortelles sont imputées à la Bête du Gévaudan. Au Château de Saint-Alban qui domine la vallée, les traques s'organisent. Deux siècles plus tard, dans ce même château, s'invente une psychiatrie révolutionnaire. Cette année-là, patients et soignants préparent une pièce de théâtre. Il n'en fallait pas moins à la Bête pour se réveiller... »*



« Art brut et bêtes sauvages » est un documentaire qui a été diffusé jeudi 25 septembre sur France 3. Il est signé du documentariste girondin **Philippe Lespinasse** qui a sillonné la Lozère et l'Occitanie à la rencontre d'artistes autodidactes habités par un élan créatif instinctif, brut et joyeusement débridé, nourri de mythes, de drames intimes et d'une imagination foisonnante. La Bête y est évoquée avec les œuvres d'Auguste Forestier et avec la présence et les productions de **Gérard Lattier**. À voir en replay sur France.TV.



France inter a diffusé le 28 octobre 2025 un podcast (le N° 11) de la série « **FFFrissons, fédération des fantômes de France** » consacré à la Bête.



Texte et narration : **Lauré Grandbesançon**, réalisation : **Marion Le Lay**, durée 15 mn 16 s. écoutable sur : <https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/frissons/la-bete-du-gevaudan-2894533>.

« **Hantés ! Les Cévennes de la Bête du Gévaudan** » est un documentaire réalisé en septembre 2024 (voir gazette N° 25) par une équipe allemande et auquel j'ai participé ainsi que **Jean Charles Poupart** (dessinateur des « Griffes du Gévaudan »). Il a été diffusé sur **Arte** le 31 octobre, jour d'Halloween, à 16 h30. « *Entre 1764 et 1767, ...un animal monstrueux tue des bergers et leurs moutons : la Bête du Gévaudan. Plus de trois siècles après, des spécialistes de tous horizons – historien, dessinateur, agriculteur... replongent dans cette affaire qui a profondément marqué la région.* » Réalisation **Frank T. Mirbach**. Ce documentaire est visible en replay sur le site d'Arte.

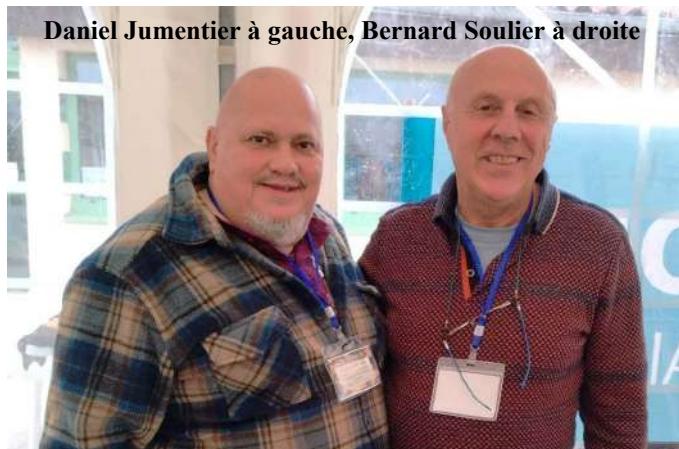


L'équipe d'Arte avec J.C. Poupart deuxième à droite



## Expos, colloques, conférences, spectacles et dédicaces

Outre quelques veillées avec des classes de découverte à Saugues, j'ai fait une intervention au collège privé de Langeac et j'ai pu participer à une table ronde lors du **festival Altistoria** qui avait lieu cette année à Auzon, **table ronde** en compagnie de **Manoël Altman** et **Daniel Jumentier**.



Quant à **Dominique Farigoux**, suite à la réédition de son livre, il a aussi fait quelques causeries sur la Bête dont une au Château d'Etangsannes (Creuse).



À l'occasion de l'exposition à Saugues des ateliers des arts du Puy-en-Velay (voir plus loin), une conférence a été donnée le 19 septembre à l'office de tourisme par **Norbert Carasco**, un passionné de l'affaire de la Bête résidant dans la région.

## La Bête sur le net

Le vendredi 21 mars 2025 de 19 à 20 heures Dominique Farigoux a été invité par **Damien Wake** l'animateur de la chaîne YouTube "**La Séance de Minuit**", émission accessible en podcast.

À découvrir sur le site du département de Haute-Loire <https://www.myhauteloire.fr>, un article illustré et signé **Géraldine Garcia** sur une « balade frisson » du côté de Chanaleilles réalisée en octobre, comme chaque année au moment d'Halloween. Écoutons-la : « *Pour ne pas tenter le Diable - ou plutôt la Bête - je suis cette fois partie sous bonne escorte à travers la Margeride. À mes côtés, Bernard Soulier, spécialiste de l'histoire de la Bête du Gévaudan à qui il a consacré un livre. Et Loïs Chambon, créateur des podcasts Altistoria et du festival du même nom dédié à l'histoire locale. Ensemble, nous sommes partis sur les traces de la Bête....* »



Le 28 octobre, **Daniel Jumentier** a été reçu sur la chaîne youtube **Mystères Talk-show** dans une émission en direct suite à la sortie de son livre en 2024. Il était en compagnie de Damien, de la chaîne YouTube EQH (Enquête d'Histoire), ainsi que

de F-L Reptile (F.L.Pélissier), paléontologue et créateur de la chaîne YouTube FL Reptile, tous deux passionnés par l'affaire de la Bête. Émission visible en replay.



**Un croisement naturel entre loup et chien confirmé pour la première fois par ADN.** C'est ce qu'on a pu lire cet automne sur le site <https://www.geo.fr>. Les chiens domestiques et les loups ne se reproduisent généralement pas ensemble, en raison du comportement territorial de ces derniers. Cependant une exception a été trouvée à Thessalonique, en Grèce. Des analyses génétiques ont prouvé qu'un croisement entre les deux espèces avait eu lieu dans cette région montagneuse. L'animal a été repéré par hasard par l'association grecque Callisto, spécialisée dans l'étude des grands carnivores, au cours d'une opération de capture d'un loup errant en Chalcidique, au sud-est de Thessalonique. Les chercheurs ont été stupéfaits de découvrir que cet individu était chien à 55 % et loup à 45 %. Cela a donc aussi pu se produire ailleurs et en d'autres temps, par exemple en Gévaudan au dix-huitième siècle, d'ailleurs les chasseurs de loups de cette époque l'évoquaient clairement !

Vu sur le site <https://picryl.com> une gravure représentant la Bête qui nous était inconnue. Elle semble avoir été diffusée à l'époque en Allemagne avec la signature de Thomas Borup.



## Au musée fantastique de la Bête

L'affluence a, comme chaque année, été de mise au musée de Saugues. Une nouvelle médaille version 2025, a été réalisée par la fonderie Saint Luc de Gézeau (34) d'après un dessin de Lucien Gires, on pouvait se la procurer à la boutique du musée.



Ouverture du 15 juin au 30 juin, tous les jours de 14h30 à 18h30. Du 1er juillet au 31 août, tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 18h30. Du 1er au 15 septembre tous les jours de 14h30 à 18h30. Groupes toute l'année sur rendez-vous (les individuels pouvant se greffer aux groupes). Visite guidée d'une durée moyenne de 35 minutes.

## À la maison de la Bête



En cette année 2025, nous avons présenté une exposition sur les documents d'archives relatifs à la Bête du Gévaudan couplée avec quelques écrits sur les autres bêtes dévorantes de France. L'exposition a été bien fréquentée, surtout au mois d'août. La journée randonnée sur les traces de la Bête a eu lieu le 5 août sous un beau soleil avec une trentaine de participants qui ont pu également assister à des démonstrations de tir à la poudre noire par Alain Parbeau. Rendez-vous en 2026 pour une nouvelle exposition consacrée aux **contes fabuleux autour de la Bête**, une journée balade le 4 août 2026 et avec aussi quelques surprises et nouveautés. Rappel : ouverture tous les jours du

1<sup>er</sup> juillet au 31 juillet de 14h à 18h et du 1<sup>er</sup> août au 31 août de 13h30 à 18h 30.



Béatrice Frey



Cécile Barthélémy



Bernard Soulier



Élise Lesueur



Danielle Cuoq

## Album photos

Les ateliers des arts du Puy-en-Velay est un établissement public d'enseignement artistique avec apprentissage de la musique, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. Sébastien Alibert, professeur de peinture a choisi, en concertation avec moi-même, élève de cette école, de nous faire travailler sur le thème de la Bête du Gévaudan. Ce travail a été mené en janvier et février 2025 par les trois cours des élèves adultes. Nous avons privilégié les techniques de gravures car ce fut, au dix-huitième siècle, la principale méthode employée pour représenter la Bête et diffuser largement son image aussi bien en France qu'à l'étranger, avec un grand nombre de représentations qui ont fortement participé à forger un mythe et une légende de cet animal. Différentes techniques ont donc été mises en oeuvre : gravures sur bois, sur linoléum, sur tétra pack, mais aussi des collages et quelques peintures acryliques ou huiles. Cette exposition a été présentée à Saint-Chély d'Apcher (office de tourisme) du 5 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025, au Malzieu ville (salle des mariages de la mairie) à l'occasion des journées de la Bête du 18 au 22 août 2025, à Saugues (office de tourisme) du 17 septembre au 22 octobre 2025 et aux ateliers des arts du Puy-en-Velay en novembre et décembre 2025. Ces expositions ont connu un bon succès.



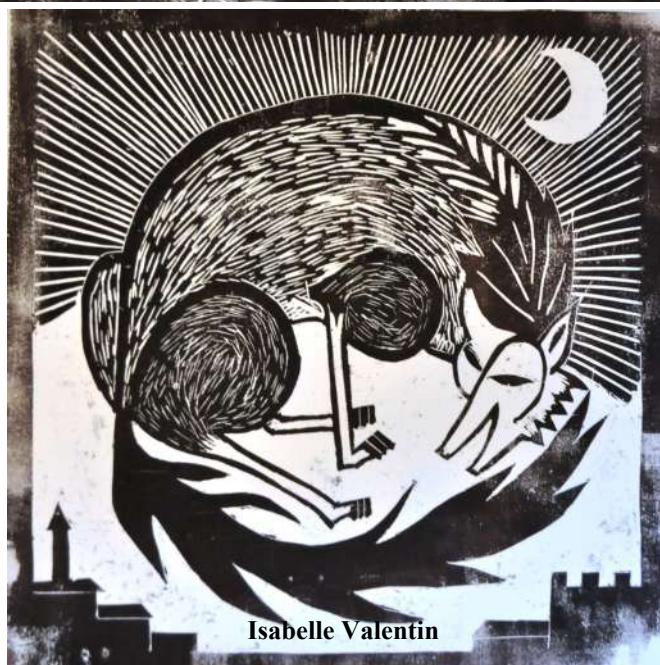
Claire Boudoint André (†)



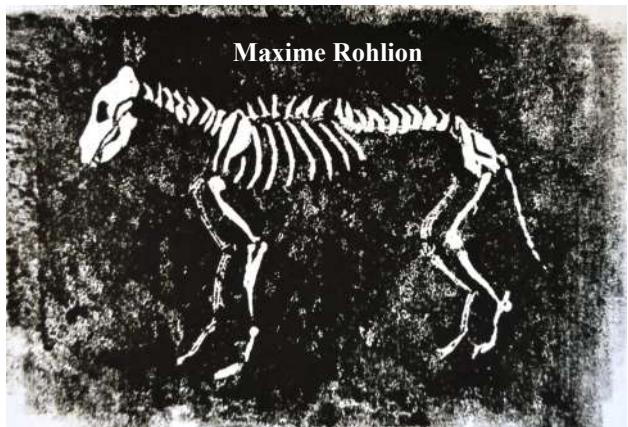
Claudia Desvignes



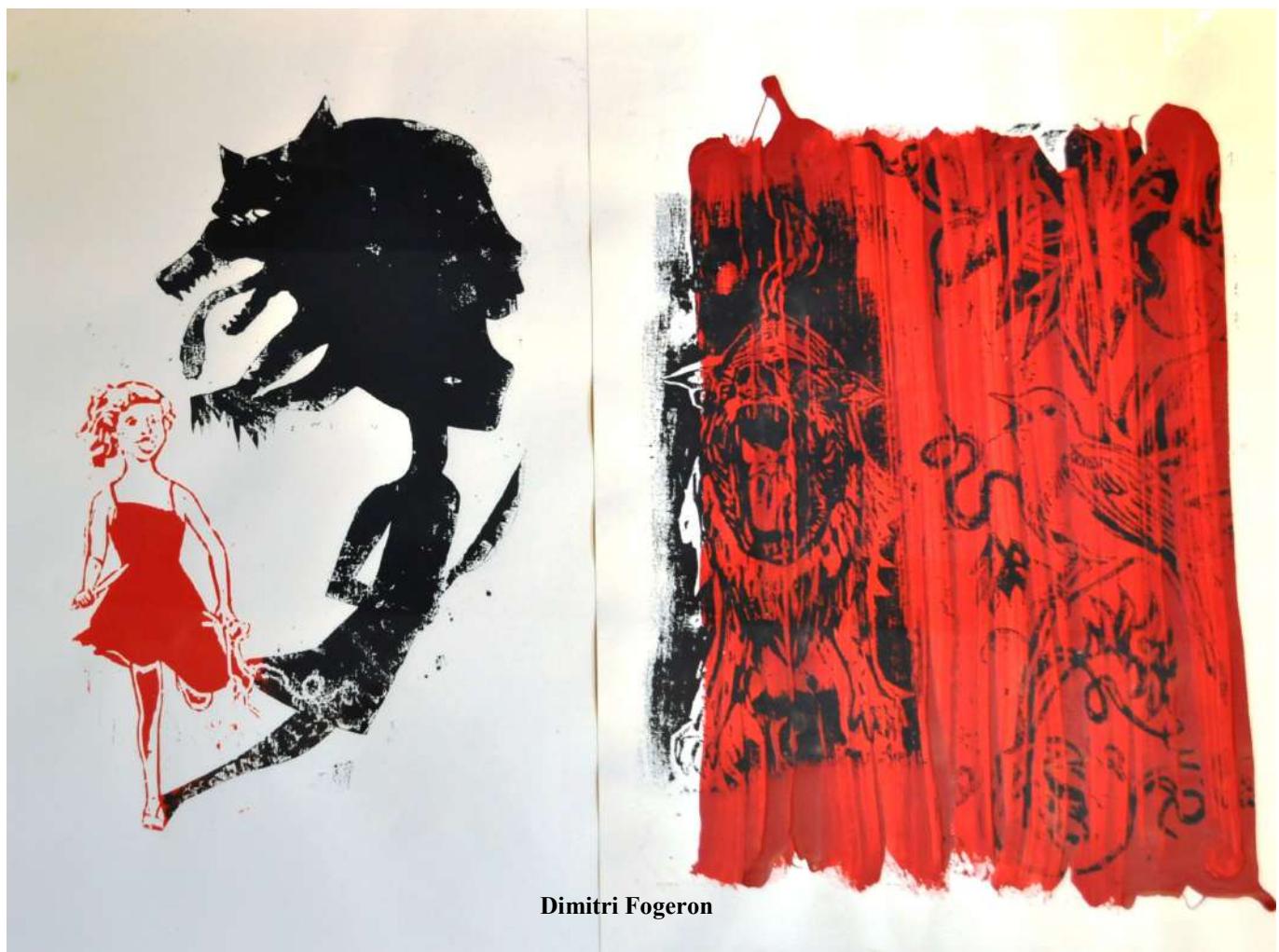
Damien Deseauve



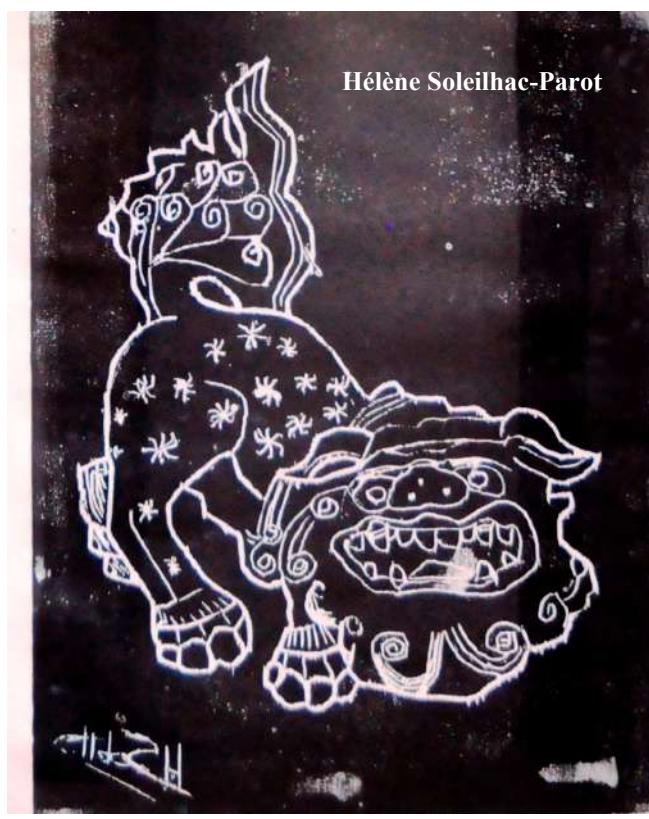
Isabelle Valentin



Maxime Rohlion



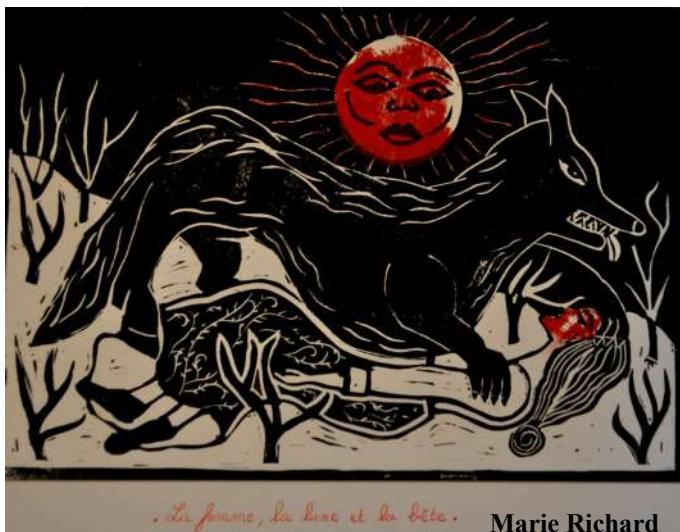
Dimitri Fogeron



Hélène Soleilhac-Parot



Odette Arnaud







Michelle Bérard



Sylvaine Martel



Sabine Molcépérès

Thierry Faisandier



Sébastien Alibert



### Remerciements

- À Sébastien Alibert, professeur de peinture.
- Aux élèves adultes des ateliers des arts du Puy en-Velay.
- À l'office de tourisme de Saint-Chély d'Apcher.
- À l'office de tourisme du Malzieu Ville.
- À l'office de tourisme et à la médiathèque de Saugues (en particulier à Amina Ouehbi).
- À la mairie de Saugues.

## Nécrologie

À ma connaissance, la Bête n'a pas fait de victimes cette année et c'est tant mieux !

## Des faits peu connus

Pierre Clavel a été informé par Bruno Jaudon, historien lozérien, spécialiste des compoix, de l'existence de documents inédits conservés aux Archives Nationales, à Pierrefitte, dans le fonds privé de la famille de Tournon, dit « Chartrier de Tournon » (XIII<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, cote 513AP/19). Pierre en a entrepris la transcription et nous donne ici la copie d'une lettre écrite par le comte de Tournon à M. de Saint Florentin, où il est question de loups dévorants et du retour du comte de Tournon au Besset après la mort du loup des Chazes.

Lettre N° 76, automne 1765 (non datée précisément). Extraits :

*Monseigneur,*

*J'ai appris peu de jours avant de recevoir la lettre dont il vous a plu de m'honorier, le funeste accident qui vous est arrivé [accident de chasse ayant entraîné l'amputation de la main gauche]. Permettez-moi de vous en exprimer toute ma sensibilité qui est, sans contredit, commune avec tous les bons français, mais Monseigneur, je vous prie de croire qu'aucun d'eux ne peut me disputer sur la sincérité des vœux que je forme tous les jours pour le recouvrement de votre santé qui est chère à toute la France ; s'ils sont exaucés, ma satisfaction est complète. Au reste, monseigneur, j'eus l'honneur de vous prévenir, comme vous savez, sur mon départ du Gévaudan, ayant su, ainsi que tout le monde, que l'animal dévorant était mort, mais je reçus un exprès de M. Antoine qui m'apprenait de nouveaux malheurs, ce qui me mit dans le cas de repartir sur le champ avec M. du Bayès, gentilhomme du Vivarais, qui poussé comme moi du même zèle d'humanité a bien voulu m'accompagner dans cette seconde course. Nous sommes arrivés au Besset peu de jours après que M. Antoine a eu tué un loup monstrueux (20 septembre), qu'il soupçonne pouvoir bien être un loup dévorant. S'il survient maintenant de nouveaux ravages, je serais porté à croire ainsi que lui, qu'il y a plusieurs loups dévorants...*

## Chiner sur la Bête

Trouvé à l'aire de la Lozère (autoroute A75), **un jeton touristique** « Lozère, au pays du Gévaudan ».

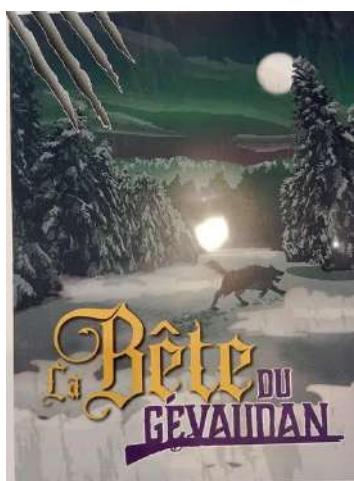


Le groupement de gendarmerie de Lozère a adopté **un nouveau macaron** où la Bête est présente et surveille donc les délinquants !

Vu en vente aux enchères sur internet **une girouette** en fer découpé, martelé et forgé qui, d'après la description, date du XVIII<sup>ème</sup> siècle et provient d'une propriété lozérienne. Estimation : 2000 à 3000 euros ! A-t-elle trouvé preneur ?



**Une carte postale** a été éditée par le **scénovision de Saint-Alban**. La même image est aussi disponible en magnet. On m'a signalé **une carte Harry Potter et la Bête du Gévaudan**, œuvre du célèbre illustrateur aquarelliste **Gérard Chevalier** qui a une boutique à Marvejols !



Gérard Mende, bestieux bien connu, a déniché **des santons de la Bête**, productions de « La cabane du berger », Stéphane Pratmarty, 17 chemin du Paradis, 12 850 Sainte-Radegonde, [pramartystephane@gmail.com](mailto:pramartystephane@gmail.com)



Merci de me signaler là aussi toutes trouvailles sur le sujet.

## Divers



La Bête était connue pour avoir apparemment une odeur très particulière, qui souvent, rebutait les chiens de chasse. La maison **Aurora Scents** a lancé en 2023 **un parfum** qui, lui, ne rebute personne, au contraire ! Il est baptisé « La bête du Gévaudan » et est destiné aussi bien aux hommes qu’aux femmes. La note de tête est cyprès, les notes de cœur sont fleurs et ambre, les notes de fond sont cèdre, patchouli, musc et vétiver. Le nez derrière ce parfum est **Alberto Morillas**. Cette eau de parfum est présentée dans un luxueux coffret mais bizarrement le bouchon du flacon représente un cheval...

Encore une question d’odeurs ! Le timbre de la Bête du Gévaudan a été en compétition pour l’élection du **plus beau timbre 2024**. Philatélistes et autres amateurs de timbres ont pu voter sur internet ([www.electiondutimbre.fr](http://www.electiondutimbre.fr)) et la Bête, avec son odeur nauséabonde, n’a eu aucune chance face à la baguette de pain française, un timbre odorant avec senteur « effluves de boulangerie ».



**Féline** était la chienne de la compagne de **Dominique** Farigoux, elle était à l’origine de son roman « Mille jours en Gévaudan, autobiographie de la Bête », en quelque sorte sa muse, puisque c'est en observant son regard empreint d'innocence qu'il

avait trouvé l’angle d’attaque d’une rédaction. Certes, il ne s’agissait pas d’un animal anthropophage, mais elle lui suggéra de faire parler les animaux. Féline a malheureusement quitté ce monde.



Lu dans la presse locale de Haute-Loire que les deux jeunes réalisateurs du film « Arlempdes, la légende du premier château de la Loire » viennent de dévoiler leur nouveau projet de long métrage. **Titouan Monnier et Marina Golenko** vont sattaquer à la mystérieuse affaire de la Bête du Gévaudan avec un film, écrit par Teva Albert, qui devrait s’appeler « **Les ombres de la Bête** ». Titouan Monnier jouera un rôle moins important que dans son premier film pour se concentrer largement sur la réalisation, sa compagne Marina Golenko jouera le rôle d'une rescapée d'une attaque que l'on suivra tout au long de la fiction, d’autres acteurs plus connus sont aussi pressentis. Le tournage devrait s’étaler sur plusieurs mois à plusieurs saisons de l’année pour retranscrire les trois ans d’histoire. Dans l’idéal, le tournage pourrait débuter courant 2026 dans la région où ils ont commencé à effectuer des repérages. Affaire à suivre donc !



On m'a fait parvenir une photo d'un **char fleuri** confectionné en 1952 ou 1953 à l'occasion de la fête de Saugues. Le jeune homme sur le marche-

pied se nomme **Marcel Astruc**, lequel est bien connu du côté de Saugues où il a exercé de nombreuses fonctions comme la présidence de l'association des Amis de la Tour qui a porté au loin la notoriété du Pays de Saugues, mais qui a aussi été à l'origine du Musée de la Bête.

**Des plaques de rues** ont été apposées récemment dans la commune de la Besseyre-Saint-Mary. On a maintenant une **rue Jean Chastel** vers la stèle le représentant et, au hameau de Darnes, une **ruelle Marianne Pascal**, victime de la Bête le 28 mars 1767 (Darnes est le lieu de naissance de Jean Chastel).



Les tags sur une ancienne baraque cantonnière (D41 entre Auvers et Hontès Haut) sont régulièrement rafraîchis depuis plusieurs années (voir les anciennes gazettes). On ne connaît toujours pas les graffeurs en cause ni le caporal Gayon et le loup est-il innocent ou coupable ?



Certains collèges se lancent régulièrement dans des projets autour du loup et (ou) de la Bête. Ce fut le cas pour celui où se trouve une de mes petites filles qui a sollicité son grand-père pour faire une **maquette** de Jean Chastel abattant la Bête, maquette qui a reçu la note de 20/20 en arts plastiques !

Écriture et dessins sont là pour exprimer nos opinions. La mode des tatouages en tous genres et sur tous supports ne se dément pas. Lors d'une foire aux livres dans le Cantal cet été, j'ai rencontré **une fervente admiratrice** de l'histoire de la Bête qui a vraiment la Bête dans la peau ou du moins sur la peau de son bras !



**Le retour de la Bête ?** Ces 2 articles sont tirés du journal La Voix Républicaine de la Haute-Loire des 27 et 31 octobre 1945.

**Est-ce une nouvelle bête du Gévaudan?**

Depuis plusieurs jours, une bête sauvage sème la terreur parmi les troupeaux d'agneaux et de moutons dans la commune de Lorlanges. La nuit, les habitants sont réveillés par des bêlements plaintifs et des rugissements sinistres. Les cultivateurs montent la garde pour protéger leurs troupeaux et nombreux moutons et agneaux ont déjà été les victimes de cet étrange animal que les uns prennent pour un loup et les autres pour une hyène.

D'après plusieurs témoignages, la bête ressemblerait plutôt à une hyène et certains disent même qu'elle ne serait pas seule à rôder dans les parages. Les gendarmes ont entrepris de sérieuses recherches pour capturer ces dangereux visiteurs du soir.

**La nouvelle bête du Gévaudan n'était qu'un chien de chasse**

Nous avons relaté dernièrement les mésaventures des troupeaux de moutons et d'agneaux dans la commune de Lorlanges. Chaque nuit, un mystérieux animal faisait plusieurs victimes parmi ces paisibles ovins. Les habitants du village étaient alarmés et les uns affirmaient qu'il s'agissait d'un loup, tandis que d'autres prétendaient bien avoir aperçu une hyène. Plusieurs coups de fusil avaient manqué leur objectif. Mais le dernier, celui qui abatit le dangereux animal, devait réservé une surprise aux cultivateurs de l'endroit. Le loup des uns et la hyène des autres n'était qu'un vulgaire chien de chasse. Et depuis sa mort, la paix est revenue chez les brebis, les moutons et les agneaux.

## Contributions

Voici une réflexion de Guy Crouzet sur **Deux mandements d'évêques**.

La Bête, c'est bien connu, tua beaucoup de jeunes enfants, gardiens des troupeaux pour la plupart. Monseigneur Gabriel-Florent de Choiseul-Beaupré, évêque de Mende, outré par le carnage, publia un mandement daté du 31 décembre 1764 ; pas tendre pour les parents : « ...Pères et mères qui avez la douleur de voir vos enfants égorgés par ce monstre que Dieu a armé contre leur vie, n'avez-vous pas lieu de craindre d'avoir mérité, par vos dérèglements, que Dieu les frappe d'un fléau si terrible ?... »

Sévère mise en garde, mais aucun remède autre qu'un véritable et sincère repentir, dans les larmes et la pénitence ! Il faudra attendre, pour être éclairé, le mandement de l'évêque de Clermont-Ferrand, Monseigneur Charles-Antoine-Henri du

Valk de Dampierre, en date du 2 février 1813 : « ...Combien parmi vous, surtout dans les campagnes...se dispensent d'envoyer leurs enfants aux instructions ?... ils sont nécessaires, dites-vous, pour garder les troupeaux. Eh quoi, les âmes de vos enfants ne sont-elles pas plus précieuses que quelques vils animaux ? Laissez à Dieu le soin de vos bestiaux... Occupez-vous du salut de vos enfants... » Voici qui est clair et précis ! 1813 direz-vous, cela vient bien trop tard ! Certes ! Mais la pratique du temps de la Bête ne devait pas être bien différente ; et les diocèses n'étaient pas trop éloignés les uns des autres. Alors, partageons les responsabilités. Amen !

**Guy Crouzet**

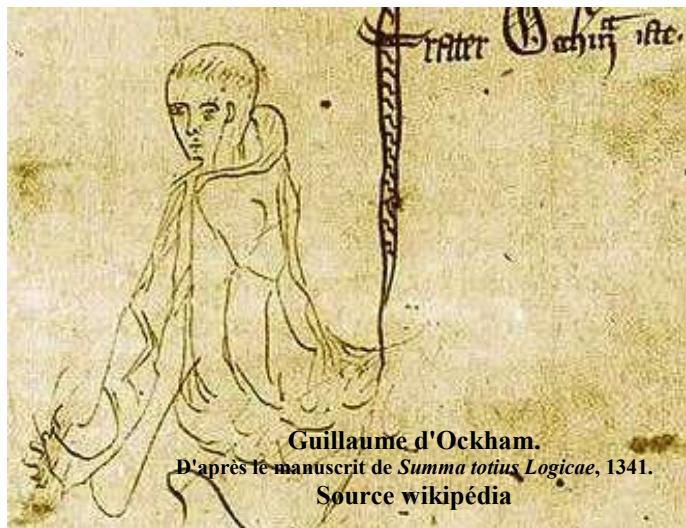
François Louis Pélissier nous propose ici :

#### Une analyse sur les méthodes de réflexion à adopter face aux « mystères » de la Bête

En espérant que ces quelques lignes serviront peut-être à certains dans leurs recherches.

En 2024, l'univers de la « Bête » a suscité quelques discussions autour des notions de « parcimonie » et du « rasoir d'Ockham ». S'ajoute en plus une confusion avec une autre méthode : le raisonnement par cohérence globale. Face à ces confusions, je propose ici quelques éclaircissements. Il s'agit donc de parler d'outils servant à soutenir notre façon de raisonner, que l'on peut parfois employer intuitivement, chacun restant libre de conduire ses recherches et d'en tirer les conclusions qu'il juge appropriées. Le principe de parcimonie et le rasoir d'Ockham sont deux concepts souvent confondus. Bien qu'ils soient étroitement liés, ils ne sont ni strictement synonymes, ni interchangeables dans tous les contextes !

Le rasoir d'Ockham (ou d'Occam) est historiquement attribué au philosophe médiéval Guillaume d'Ockham (c. 1287–1347), bien qu'il n'ait jamais formulé la maxime dans les termes exacts qu'on lui prête souvent. Il a néanmoins défendu l'idée (encore célèbre aujourd'hui et souvent citée) selon laquelle les entités ne doivent pas être multipliées au-delà de ce qui est nécessaire. Ce principe visait donc lors de sa création à limiter les postulats métaphysiques inutiles dans les raisonnements théologiques et philosophiques. Parcimonie ou rasoir ? Dans la pratique contemporaine, le rasoir d'Ockham est souvent confondu avec le principe de parcimonie, mais les deux notions présentent une différence non négligeable. Le rasoir d'Ockham est



une règle méthodologique générale issue de la philosophie : elle conseille de ne pas introduire de complexité inutile dans les explications. Le principe de parcimonie désigne plus spécifiquement une stratégie comparative d'hypothèses : il s'agit de préférer l'explication ou le modèle le plus simple parmi ceux qui sont empiriquement équivalents. Autrement dit, c'est une application pratique du rasoir d'Ockham dans un cadre donné. Le rasoir fournit donc un cadre conceptuel de raisonnement, tandis que la parcimonie est une méthode opérationnelle de raisonnement. La parcimonie n'a donc pas pour objectif méthodologique de donner la vérité, c'est un outil de raisonnement. Sober (2002) rappelle par exemple que la simplicité doit être pondérée par la plausibilité empirique. Autrement dit : une hypothèse plus complexe doit être prioritaire si elle correspond mieux aux données. D'une manière générale, il convient d'avoir en tête que la «simplicité» dans le cadre de la parcimonie ne désigne pas l'hypothèse la plus rudimentaire ! Si le principe de parcimonie recherche uniquement la simplicité en limitant le nombre d'hypothèses, il n'implique pas, en revanche, une simplicité de leur combinaison. C'est à dire, que face à un phénomène qui semble résulter de deux causes distinctes, la parcimonie incite à chercher une cause unique qui les explique toutes les deux. Si cette piste aboutit, on obtient donc une explication globalement plus complexe dans sa structure, mais qui repose sur un plus petit nombre d'hypothèses (une à la place de deux dans ce cas théorique). Voici un exemple hypothétique avec 2 scénarios différents pour illustrer le fonctionnement de la parcimonie et la notion de « simplicité » utilisée : *Un enquêteur est appelé pour travailler sur un cambriolage dans une maison isolée. Sur place, il constate que la*

*porte d'entrée est fracturée, plusieurs objets de valeur ont disparu, une fenêtre à l'étage est ouverte et une autre à l'arrière du rez-de chaussé l'est aussi.*

Dans le scénario 1, l'enquêteur formule plusieurs hypothèses :

H1—Un seul cambrioleur responsable de l'ensemble des faits.

H2—Deux cambrioleurs différents sont venus séparément. Un cambriolage initial par la porte, suivi d'une intrusion secondaire par une fenêtre pour récupérer ce qui restait et départ par une autre fenêtre.

H3—Trois individus sont intervenus à des moments distincts, utilisant chacun une entrée différente.

En appliquant le principe de parcimonie, l'enquêteur retient d'abord H1, qui repose sur une cause unique au lieu de plusieurs. Pourtant, bien que cette explication décrive une suite d'actions plus complexe que les autres, elle réduit le nombre d'hypothèses de causes. Finalement, d'autres preuves découvertes permettent de confirmer qu'un seul individu est impliqué, validant ainsi l'hypothèse la plus parcimonieuse H1.

Dans le scénario 2, l'enquêteur formule les mêmes hypothèses que le scénario 1 et retient aussi comme hypothèse de départ H1. Mais dans ce scénario l'analyse scientifique révèle des empreintes différentes sur la porte et les fenêtres, ainsi que des traces de deux ADN différents. L'hypothèse initialement retenue qui était la plus simple avant ces nouveaux éléments est donc rejetée. H2 bien que nécessitant plusieurs causes distinctes (deux intrusions successives), est mieux appuyée par les preuves. L'hypothèse H2, bien que moins parcimonieuse que H1, est désormais celle qui correspond le mieux aux éléments disponibles.

Enfin un dernier exemple avec deux personnages célèbres : Sherlock Holmes et Hercule Poirot. Ces héros enquêteurs privilégièrent avant tout une explication qui réduit le nombre de causes ou d'acteurs possibles. Ils utilisent la parcimonie comme outil d'orientation de l'enquête. Holmes écarte volontiers les scénarios qui sont trop alambiqués si une seule cause suffit à tout expliquer, alors que Poirot, avec son approche psychologique, cherche souvent le mobile unique qui éclaire l'ensemble des comportements suspects. Cependant, ils ne restent pas limités à la simplicité de leurs hypothèses initiales. Tous deux accordent la priorité à la cohérence avec les faits, même si l'explication finale est plus complexe que les hypothèses initia-

les. C'est exactement l'idée soulignée par Sober (2002) : la parcimonie est un point de départ méthodologique, mais les preuves peuvent imposer un scénario plus élaboré. Attention enfin à ne pas confondre la parcimonie avec un raisonnement de cohérence globale, dont l'objectif est simplement de retenir l'hypothèse jugée la plus probable. C'est cette méthode qu'emploient, tous les auteurs que j'ai pu lire sur le sujet, de l'abbé Pourcher jusqu'au dernier ouvrage en date de Daniel Jumentier. Il n'y a d'ailleurs rien de problématique à procéder ainsi, car ce n'est pas une mauvaise approche. Elle est simplement différente du principe de parcimonie.

En conclusion, dans les ouvrages et les échanges en ligne que j'ai consultés sur la Bête du Gévaudan qui mentionnent le principe de parcimonie, celui-ci est évoqué pour être critiqué sur la base d'une compréhension erronée : confusion avec le rasoir d'Ockham et toujours, une confusion avec un raisonnement fondé sur la cohérence globale d'observations sélectionnées par l'auteur pour son argumentation plutôt que sur l'examen impartial de toutes les hypothèses. Et cela en assimilant la parcimonie à la simple recherche de « l'hypothèse la plus simple », ce qui, dans le contexte de leurs propos, revient à dire « la plus rudimentaire » pour utiliser un terme plus adapté. Seulement, le principe de parcimonie ne consiste pas à choisir l'explication la plus rudimentaire (bien souvent « la Bête était un loup »), mais celle qui explique l'ensemble des faits étudiés avec le plus petit nombre de causes, après avoir considéré toutes les hypothèses concurrentes. Réduire la parcimonie à un synonyme « d'une idée rudimentaire retenue pour vérité ou solution » conduit à en donner une image caricaturale, erronée et à écarter abusivement sa pertinence méthodologique reconnue dans les milieux scientifiques. Enfin, si après cette lecture certains se demandent qui du principe de parcimonie ou du raisonnement par cohérence globale est le plus efficace, je vous dirai aucun des deux car chacun à ses avantages et ses faiblesses. En revanche, combiner les deux peut permettre d'avoir des résultats plus qualitatifs que l'utilisation d'un seul.

Références : Sober, E. (2002). Instrumentalism, parsimony, and the Akaike framework. *Philosophy of Science*, 69 (S3), S112–S123.

Thorburn, W. M. (1918). The Myth of Ockham's Razor. *Mind*, 27 (107), 345–353.

[francoislouis.pelissier@gmail.com](mailto:francoislouis.pelissier@gmail.com)

**Éric Thibaud**, passionné de la Bête bien connu et chercheur infatigable, après Marie Jeanne Vallet (voir gazettes N°s 19 et 22) et le loup des Chazes (voir gazette N° 25) nous offre cette année

### **Un aperçu de la vie de Duverny de la Védrine, le maître verrier qui a affronté la Bête**

Laurent du Verny, écuyer, sieur de la Védrine, prétendait avoir blessé la Bête devant sa verrerie le 12 février 1765, lui qui était l'oncle de Rose de la Tallière, l'unique victime noble égorgée par la Bête le 29 avril 1767. Découvrons la vie de ce gentilhomme verrier du XVIII<sup>ème</sup> siècle, sa rivalité avec les de Boissieu, famille du subdélégué de Langeac, ainsi que la localisation de sa verrerie disparue, sur la paroisse de Nozeyrolles en Auvergne, au pied du Mont Mouchet, montagne limitrophe entre le Gévaudan et l'Auvergne de l'époque.

#### **Les ancêtres**

Dès le XVI<sup>ème</sup> siècle en Auvergne des verreries sont attestées à la limite du diocèse de Mende, les fours de ces verreries sont alimentés par le bois sur place de forêts difficiles à exploiter. Le 12 septembre 1647 au nom du Maréchal de Villeroy gouverneur de Louis XIV alors âgé de 9 ans, est accordé le privilège d'établir des verreries aux gentilshommes verriers de Boissieux, de la Geneste, du Bois-Noir (Brun), de la Barthe et de Paternaud (de Reynaud) sur le diocèse de Saint-Flour en Auvergne. Ce privilège vise à régulariser les verreries existantes et permet l'installation de nouvelles structures en Margeride. Chaque gentilhomme verrier pourra installer une, deux, trois ou quatre verreries de quatre ouvriers chacune pour la fabrication de toutes sortes de verres à boire pour la province d'Auvergne et du pays de Forez. Contrairement aux familles Brun, de Boissieux et de Reynaud, la famille Duverny n'était pas une famille de gentilshommes verriers. Noble Étienne de Verny, sieur de la Védrine, était né vers 1560 et avait été consul de la ville de Saint-Chély, la Védrine pourrait être un fief proche de Saint-Chély d'Apcher ? Bien plus tard, un de ses descendants, noble Philibert du Verny, sieur du Chambon voit le jour le 4 mai 1678 au Mazet paroisse de Julianges (village du Gévaudan qui verra en 1831 naître l'abbé Pourcher, célèbre auteur sur la Bête). Après un apprentissage, Philibert du Verny exerça au Bois-Noir comme maître-verrier et le titre de gentilhomme verrier lui fut transmis par sa mère noble Anne Brun du Bois-Noir elle-même fille de gentil-

homme verrier. Le métier de maître-verrier était réservé à la noblesse. La chartre de Sommières éditée par Charles VII en 1445 qui semble s'être appliquée en Auvergne est une lettre patente qui accorde des priviléges aux verriers du Languedoc, elle donne droit aux nobles d'exercer le métier de verrier sans déroger à la noblesse. Tout fils de gentilhomme verrier ou fils noble d'une mère née d'un gentilhomme verrier pourra exercer le métier et conserver le titre. Noble Philibert du Verny se maria vers 1709 avec Anne Sauguet, ils seront les parents de 5 enfants dans la paroisse de Nozeyrolles : demoiselle Berthe Alix vers 1710, Joseph, écuyer, sieur du Chambon vers 1713, Louis, écuyer, sieur de Tallière en 1716, François, écuyer, sieur de la Coste en 1720 et le benjamin Laurent du Verny, écuyer sieur de La Védrine qui serait né autour de 1724. ( Dans un souci de lisibilité nous simplifions les variantes du nom de la famille du Verny en évitant les particules et les titres de noblesse dans les documents présentés hormis dans les transcriptions intégrales. )

#### **Louis et Laurent deviennent verriers**

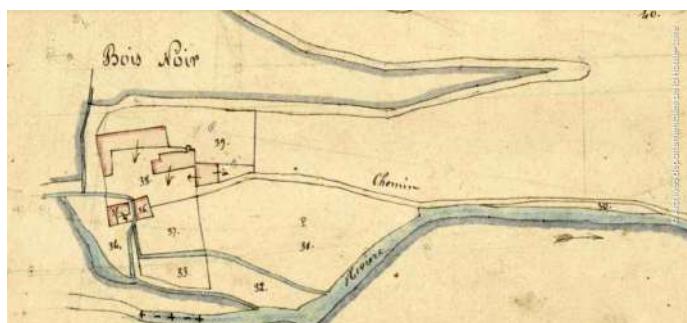
On retrouve en 1744 les frères Louis et Laurent Duverny comme travailleurs saisonniers à la verrerie du Sermet en Rouergue (à Fondamente au sud de l'Aveyron). Laurent a terminé son apprentissage de maître-verrier, il est âgé de 21 ans au plus et reste mineur sous la responsabilité de son frère Louis âgé de 27 ans. Les deux frères signent un accord le 27 mai 1744 avec deux associés : noble Jean-François de la Roque Sieur d'Arbousse et le Sieur François Boyer, fermier général de la Baronne de Montpaon. Les frères s'engagent pour la campagne de 1744 d'une durée de 7 mois et demi avec des rémunérations respectives de 300 et 250 livres. Tous deux fabriqueront des verres, la fabrication journalière demandée à Laurent Duverny est de 350 verres communs en semaine et 200 le samedi. Le même jour noble François Bousquet s'engage aussi pour la campagne du 1er octobre 1744 au 24 mai 1745 pour la fabrication de 350 fioles par jour tant grandes que petites. En l'absence de plus de documents nous ne savons pas si le 27 mai 1744 fut la fin d'une période d'essai ou la fin d'une campagne ? Les embauches purent être renouvelées les années suivantes ?

#### **Les mariages**

Louis Duverny, écuyer, sieur de Tallière épouse à Chaliers le 18 janvier 1751 demoiselle Anne Chirac fille de noble Jacques de Chirac sieur du

Meyrial de la paroisse de Chaliers et de demoiselle Claudette Alian. Jacques de Chirac avait été en 1680 capitaine au régiment de Conti cavalerie ; en 1707 major des milices bourgeois du Gévaudan, puis lieutenant du gouverneur du duché de Mercœur et en 1726 capitaine des chasses du Prince de Conti. François Duverny se marie à Aubazat, près de Langeac, en 1752 avec Marie-Rose Auseran de Benistan en présence de son frère Laurent. Laurent Duverny se marie le 27 novembre 1764 au Malzieu avec demoiselle Marguerite Astruc. Joseph Duverny ainsi que sa sœur ainée Berthe Alix resteront célibataires.

### Les frères au Bois-Noir



Cadastre napoléonien du Bois Noir (Desges) montrant les bâtiments d'époque de la verrerie et du château

Le 3 septembre 1751, Louis Duverny de Lair paroisse de Nozeyrolles et ses frères Laurent et François habitants du lieu de Nozeyrolles louent le domaine du Bois-Noir et sa verrerie à dame Marie-Anne Brun veuve de Messire Joseph de Boissieu, seigneur du Bois-Noir Rochelaure habitant en son château du Bois-Noir paroisse de Desges. Le bail comprend la verrerie située au lieu du Bois-Noir, les moulins à écorces, à planches ou à grains, trois chambres qui sont au derrière de la maison laquelle demeure réservée à dame Marie-Anne Brun, trois écuries avec la grange qui est au-dessus, les loges à cochons avec l'appartement des poules et gélines (poules engrangées), la cave qui est au-dessus de la chapelle. La dame promet de faire ériger une cheminée aux trois chambres affermées et de remettre les murailles des chambres en état d'être habitées ; le moulin de même, avant l'entrée en jouissance des preneurs. Les biens loués sont aussi définis pour la deuxième année. Les preneurs auront la moitié des fruits des arbres fruitiers. Ils n'utiliseront pas le bois comme ils le souhaitent, ils ne pourront rien défricher. Ils prennent encore dans cette location des bêtes à cornes estimées à 300 livres. Ils sont aussi tenus de faire garder avec leur

bétail deux vaches et deux chevaux et seront tenus de faire moudre aux moulins affermés tous les grains nécessaires pour la dépense de la famille de Marie-Anne Brun de Boissieu et lui laissent la possibilité d'utiliser le moulin à scie 10 jours par an. Ils pourront prendre du bois pour l'usage de la verrerie et du petit four la première année au Bois-Grand, la seconde au ruisseau de Paternaud et la troisième au Bois Outre la Roche et ils continueront aux mêmes conditions les trois années suivantes. Les locataires sont tenus de fournir chaque année quatre fois des verres et un quintal de bouteilles. Ils devront aussi acquitter la censive au seigneur du Besset. Moyennant 600 livres par an le bail commence le 31 mai 1752 pour une durée de 6 ans. Au commencement sera faite une estimation de l'état des meubles de la verrerie. Dans la verrerie furent probablement embauchés noble Jean-Baptiste de Meyrial, écuyer, sieur de la Grange de Desges et Joseph Duverny de Nozeyrolles (le quatrième frère). L'imposition de Louis Duverny pour l'année 1755 nous indique qu'il est l'héritier (désigné) de son parrain et cousin ? noble Louis Doyde (vivant) écuyer sieur des Salettes. Vivent avec eux au village de Lair paroisse de Nozeyrolles son épouse Anne Chirac, les enfants Duverny, François Doyde sieur de la Borie (frère de Louis Doyde) et Joseph Duverny (frère de Louis Duverny). Tous sont exemptés de la capitation probablement par le fait que Louis Duverny exerce le métier de maître-verrier. Philibert, père des frères Duverny, décède le 22 Janvier 1756 dans sa maison d'habitation à Nozeyrolles âgé d'environ quatre-vingt ans. Il est inhumé le 24 janvier dans l'église de Nozeyrolles.

### Des désaccords au Bois-Noir

Marie-Anne Brun de Boissieu fait part de désaccords avec les Duverny le 14 avril 1757 dans un acte du notaire Mamet de Pinols. Selon elle, les frères Duverny sont totalement opposés à la promesse faite lors du bail. Elle a été forcée d'aller moudre ses grains à un autre moulin que le sien car les frères Duverny ne semblent pas avoir fait mettre en état le moulin. Ils ont percé deux gros trous à deux murs de la verrerie, l'un du côté du levant, l'autre du côté de nuit (couchant). Le fumier est entreposé auprès de la muraille du côté nord, ce qui fait que l'eau du toit de la verrerie tombe sur le fumier et s'accumule en pénétrant dans le mur, ce qui risque de provoquer l'écroulement du mur et des deux autres murailles fragili-

sées par les deux trous. Ils n'ont pas fait réparer le toit de la verrerie ainsi que tout locataire est obligé de le faire et, attendu que les eaux du toit pourrissent entièrement les bois cela risque de provoquer un incendie. Ils se refusent à faire les réparations nécessaires. Le notaire, suivi de la propriétaire, va dans la verrerie rencontrer les locataires Louis, Laurent et François, leur demandant de faire les réparations et les questionnant sur la cause de ces négligences « *n'ont répondu autre chose si ce n'est qu'ils n'avaient besoin d'entendre ni de voir le présent acte ...la dite dame protesta de tous ses dépens dommages et intérêts... les dits frères Duverny n'ont voulu déclarer s'ils savaient voulaient ou non signer...* »



Restes actuels des bâtiments du Bois Noir

### Laurent veut s'installer à Auvers

Le seigneur Antoine Comte de Pons, Baron d'Auvers, résidant en son château de la Grange paroisse de Saint Rémi de Charnat (près d'Issoire dans l'actuel Puy-de-Dôme) permet le 27 juillet 1758 à noble Laurent Duverny habitant au village de Lair paroisse de Nozeyrolles la construction dans la Baronne d'Auvers d'un ou plusieurs moulins à blé, scie, foulon et moulin à chanvre construits sur sa propriété sur la rivière à Collony ou La Valette à la condition que ces moulins ne nuisent ni aux riverains ni au fonctionnement des autres moulins. Il paiera la censive au seigneur de Pons. Acte passé au château de la Grange. Louis Doyde décède en 1758 à Lair et est inhumé dans l'église de Nozeyrolles âgé d'environ 72 ans. Louis Duverny hérite du château de Lair et de son domaine. Laurent Duverny rédigea une lettre de relance le 11 avril 1760 pour l'établissement de sa verrerie, elle comporte 4 pages et est adressée à une personne qui lui avait permis de rencontrer deux fois M. de Ballainvilliers intendant de la province d'Auvergne à Clermont-Ferrand. Après ces rencontres, suiv-

vant la voie administrative, il avait rédigé une demande écrite remise à Marie greffier de la subdélégation de Langeac. Cette demande ne fut pas transmise et fut bloquée environ 9 à 10 mois car Marie lui demandait différentes choses en attendant. Le 12 février 1759 M. de Boissieu, fils de Marie-Anne Brun de Boissieu, s'était marié avec la nièce de M. de Talemandier, subdélégué de Langeac, celui-là même qui devait transmettre la demande d'installation à l'intendant. Et depuis M. de Boissieu se flattait que Laurent Duverny jamais ne réussirait dans son projet parce qu'il était le neveu de M. de Talemandier. Pour Marie il y avait un intérêt pour la province à cette verrerie et d'après Laurent Duverny l'utilisation du bois pour son entreprise ne nuirait pas à l'approvisionnement des villes. Un arrêt du conseil d'état du Roi du 9 août 1723 interdisait l'établissement de fourneaux, martinets, forges et verreries. Cette loi visait à réguler ces installations et protégeait les forêts, beaucoup moins fournies que de nos jours, qui étaient destinées en priorité à la construction et au chauffage de la population. Seules les forêts non à portée des villes et des rivières navigables pouvaient alimenter ces industries. Cet arrêté fut rendu public en Auvergne par l'intendant de La Grandville. Sans que l'on en conserve ni la date ni le document, Laurent Duverny se vit délivrer une ordonnance de l'intendant pour son installation et entra en concurrence avec la verrerie du Bois-Noir qui existait depuis plus de 160 ans. Balthazard de Reynaud écuyer sieur de la Coste habitant du village de Viallevieille paroisse de Pinols et demoiselle Marie de Rochemure habitante du village d'Auvers font rédiger leur contrat de mariage le 30 décembre 1760 dans lequel entre autres est donné aux futurs époux : la jouissance du pré des Planchettes (ferme située à l'époque entre Auvers et Chanteloube), les bâtiments des Planchettes et les patureaux (pâturages) qui environnent le dit pré. Le mariage est célébré le 7 janvier 1761 en présence de Joseph Duverny. Ces biens des Planchettes donnés en jouissance appartenaient aux parents de la mariée ; les Planchettes sont le lieu présumé de la verrerie de Laurent Duverny pour la campagne 1764-1765 sans qu'une tradition orale nous le confirme. Balthazard de Reynaud avait, enfant, vécu au Bois-Noir où son père avait pu être maître verrier embauché par la famille de Boissieu en 1732 et 1733. Le 10 février 1761 Laurent Duverny habite toujours Lair lorsqu'il prend possession à Nozeyrolles d'un petit domaine et d'une maison



Site des Planchettes

achetés avec ses héritages. Le Seigneur Jean-Joseph Marquis de Pons vend le 29 août 1762 à Laurent Duverny habitant du lieu et paroisse de Nozeyrolles « *l'entier domaine...situé dans le lieu et appartenance du dit Auvers...composé de maison, grange, écurie, prés, champs, patureaux ensemble. La moitié de la montagne de Montmousier (Mont Mouchet) indivisée avec Romeuf l'un des notaires soussignés...* » Sont comprises également 16 bêtes à cornes, une jument et 4 chèvres le tout moyennant la somme de 8500 livres. Il pourra aussi faire couper 20 arbres à son choix dans la forêt de Ténezaire appartenant au seigneur pour faire les réparations du domaine. Laurent Duverny qui avait versé un acompte de 500 livres paiera 2000 livres lors de cette vente et le reste dû sera remboursé les années suivantes.

### Le testament et la mort de Louis.

Le 30 septembre 1762 Louis Duverny étant en son château de Lair et se trouvant alité depuis quelques temps fait et dicte son testament : il souhaite être inhumé au tombeau de ses prédécesseurs, il lègue à chacun de ses quatre fils Joseph, Laurent, François et Philibert la somme de six cent livres lors de leur majorité ou mariage et à chacune de ses deux filles Agnès et Marie-Rose (cette dernière sera la victime de la Bête) la somme de huit cent livres, un tuteur sera nommé et libre de désigner un des six enfants pour son héritier général. Rédigé en présence de Claude Biscarrat laboureur habitant du village de Lair et Jean Borde maître maçon habitant de Lair qui ont déclaré ne savoir signer. Louis Duverny ayant déclaré ne pouvoir le faire à cause de sa grande faiblesse, raison pour laquelle on a fait appeler Étienne de Réol sieur du Crouzet habitant en ce lieu de Lair. Étienne de Réol (Riols) était écuyer du Crouzet, village des Verreries de Moussans dans l'Hérault à environ 240 km. À la

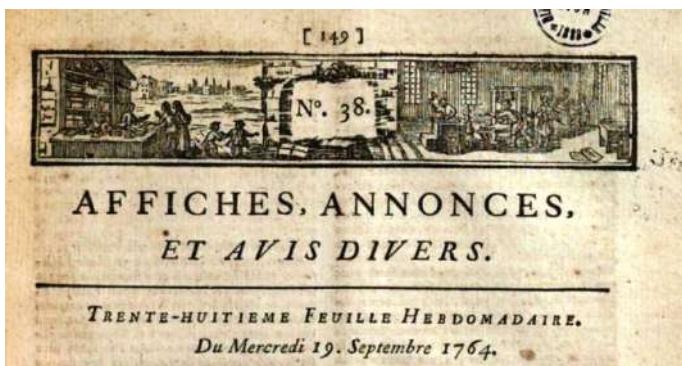
date du testament une production verrière avait pu débuter sur la paroisse peut-être au village de Lair pour la saison 1762-1763 mais il n'a pas été retrouvé de vestiges dans ce village ou à proximité, alors que furent mis à jour des résidus de verre derrière la cure d'Auvers ce qui indiquerait la présence d'anciens fours peut-être au domaine de Laurent Duverny nouvellement acheté. Louis Duverny décède dans sa maison après avoir reçu les sacrements de l'église le 4 octobre 1762 âgé de quarante-six ans et est inhumé le 5 du mois dans l'église de la paroisse.

### Le temps de la Bête

Joseph Duverny habite Lair le 18 avril 1763 lorsque Jean Borde prend possession d'une terre sur la paroisse de Nozeyrolles. En mars 1764 Jean-Maurice de Boissieu qui a succédé à M. de Talemandier comme subdélégué de Langeac charge Marie greffier de la subdélégation de le remplacer pendant son séjour à Paris. Rapidement Marie fut sollicité pour la comptabilité de primes aux loups abattus ; on note une prime pour un chasseur de la paroisse du Vernet le 28 mars portant une tête de loup, une seconde à un chasseur de la paroisse de Pébrac le 15 mai portant une autre tête de loup et une dernière à plusieurs habitants de la paroisse de Pébrac le 23 mai qui portèrent une tête de loup et 8 petits louveteaux. Madame de Boissieu, épouse du subdélégué, paya une prime de 6 livres par loup et de 3 par louveteau « ...et on en a fait couper les oreilles, comme à l'ordinaire, ayés agréable d'en faire faire l'enregistrement, pour servir au compte, que M. de Boissieu doit rendre des fonds, qui lui sont confiés pour gratifier les destructeurs des loups... »

Le journal « Affiches, annonces, et avis divers » du mercredi 19 septembre 1764 propose à la vente la forêt du Bois-Noir en Auvergne à 2 lieux de Langeac. Cette forêt est dite « trop considérable, pour qu'on puisse en fixer au juste l'étendue, non plus que la qualité des arbres. La plupart ont 10 à 12 pieds de circonférence, et conservent la même grosseur jusqu'à 35 et 40 pieds. Il passe au bas de la forêt un ruisseau où est un moulin à scier, et sur lequel on pourrait en construire d'autres. Le propriétaire est dans le dessein de la vendre ou de s'associer avec ceux qui voudraient en entreprendre l'exploitation, n'ayant plus de fonds suffisants pour faire lui-même une pareille entreprise. On s'adressera... à M. de Boissieu, à Paris, rue et hôtel du petit Lyon,

*où il sera jusqu'à la fin de ce mois; et passé ce temps, au même à Langeac. »*



Laurent Duverny se marie le 27 novembre 1764 au Malzieu avec demoiselle Marguerite Astruc ; fille à défunts maître Louis Bertrand Astruc médecin et Dame Cécile Buffière habitante de la ville du Malzieu. Furent présents François Duverny frère du marié, Louis Jean-Baptiste Astruc médecin et Louis Amable Astruc frères de la mariée. Louis Amable Astruc était le premier consul du Malzieu quand le 11 février 1765, jour de grande chasse générale, il se montra insolent envers un maréchal des logis et 15 dragons de M. Duhamel, et après que M. le Comte de Moncan commandant de la province de Languedoc ait pu faire confirmer l'identité du consul, celui-ci fut arrêté en avril sur lettre de cachet du Roi et conduit aux prisons de Mende. Le lendemain de cette altercation, Laurent Duverny tire un animal qui pour lui est la Bête. Le mardi 12 février la Bête féroce était passée devant sa verrerie, l'un de ses domestiques travaillait à fendre du bois et l'ayant aperçue venant vers lui se mit à crier au secours ; alerté, Laurent Duverny sortit de la verrerie sans armes et demanda qu'on lui apporte un fusil. Il lui tira dessus d'assez loin, et il croyait que ce coup lui avait cassé la jambe gauche de derrière. Il était environ 3 à 4 heures du soir, les deux hommes poursuivirent la Bête dans les bois qui étaient proches de la verrerie. Ils trouvèrent du sang répandu sur la neige et comme la nuit approchait et qu'il faisait du brouillard, il ne leur fut pas possible de retrouver la trace de cet animal ce qui les obliga à se retirer. Le mardi 19 février, dernier jour de carnaval, il en rendit compte à Marie remplaçant du subdélégué de Langeac. Laurent Duverny fit aussi témoigner son domestique qui l'accompagnait et ils prétendirent pouvoir faire confirmer leur témoignage en interrogeant les Chastel qui se rendraient à Langeac le jour de la foire du premier jeudi de Carême (le 21 février). Ils prétendaient que les Chastel étaient à la chasse

le lendemain 13 février et avaient trouvé la Bête et remarqué qu'elle n'avait que 3 jambes. Marie fit appeler les Chastel et après avoir été interrogés ils dirent que le rapport de M. de la Védrine n'était pas fidèle, qu'ils n'étaient pas allés à la chasse le mercredi car il faisait trop mauvais temps et donc qu'ils n'avaient pas vu la Bête. Le même jour de foire plusieurs personnes ont rapporté que le dit sieur de la Védrine n'avait tiré que sur un gros chien, qui s'était perdu dans les montagnes. Marie-Anne Brun de Boissieu, mère de M. le subdélégué confirma la même chose. Après ces derniers témoignages Marie n'en rendit pas immédiatement compte à ses supérieurs. Mais de par la conviction de Laurent Duverny d'avoir cassé une patte à la Bête féroce et sa demande que si la Bête était détruite l'on constate cette blessure et que l'on en témoigne en Auvergne ou en Gévaudan, Marie envoie le 4 mars le résultat de son enquête à l'intendance. Laurent Duverny, revenu sur sa paroisse à partir de 1758, avait peut-être suscité la jalouse des habitants des environs par la réussite de ses entreprises ? Avec les Chastel y avait-il une rivalité de Chasseurs ? Rappelons qu'à cette date la prime promise pour la destruction de la Bête était de 8400 livres (6000 du Roi, 2000 des États du Languedoc et 400 conjointement des diocèses de Viviers et de Mende). Marie-Anne Brun de Boissieu pouvait-elle confirmer les témoignages sans être influencée par ses différents avec les Duverny et résidait-elle toujours en son château du Bois-Noir à plus d'une heure trente de marche d'Auvers ?

Le Courrier d'Avignon du vendredi 22 mars 1765 produit un long article sur la Bête daté du 11 mars à Saugues où de nouveaux éléments sont donnés. Laurent tira la Bête à 60 pas et lui blessa une jambe de derrière... « *On dit à présent que La Bête est boiteuse; plusieurs bergers qui l'ont vue l'attestent ; mais cela ne l'empêche pas de courir. Le 25 (février) elle passa encore à Grèzes, nombre de paysans s'armèrent de fusils, la suivirent à la piste sur la neige jusqu'à la nuit, et s'aperçurent qu'elle trainait une jambe.* »

Le bourgeois Barthélémy Romeuf pour son père Claude Romeuf notaire met en location le 10 avril 1765 à Jean Borde et son beau-père Jean Gaillard l'entier domaine de la Bastide paroisse de Pinols et la moitié de la montagne du Mont Mouchet pour neuf années. (L'indivision sur le Mont Mouchet de Laurent Duverny a pu être louée par Claude Romeuf qui sous louera avec son indivision ?). En

plus des animaux d'élevage inventoriés le dit Romeuf dit avoir trouvé dans le domaine de la Bastide de deux chiens de pays de deux ans et une petite chienne de six mois et les locataires promettent de laisser des semblables en fin de bail. Claude Romeuf était aussi le correspondant du lieu de Lavoûte de M. de Montbriset subdélégué de Brioude. Joseph Duverny était impliqué dans les affaires de son frère Laurent lorsque le 23 avril 1765 il n'est plus domicilié à Lair mais habite le hameau des Planchettes, lieu probable d'établissement de la verrerie. Ce même jour comme tuteur des enfants de son frère Louis il mit en location le domaine de Lair à Antoine Biscarrat, réservant la récolte prochaine au profit des enfants. Les enfants mineurs héritiers conservèrent le château en entier avec le jardin qui le joignait. Marie dans une lettre du 15 mai 1765 informe l'intendant d'Auvergne d'une nouvelle attaque survenue le samedi 11 mai sur 4 garçons de 12 à 15 ans d'Auvers alors qu'ils gardaient leurs vaches dans la forêt de Ténezère. Le plus grand, vacher de Laurent Duverny, témoignera à Langeac. La Bête avait attaqué un des garçons en le tirant par ses habits, le plus grand l'avait forcée à reculer par plusieurs coups de baïonnette. Un petit réussit à frapper la Bête sur le museau ce qui la fit tousser fortement, elle prit la fuite dans les bois, les enfants indemnes purent rentrer leurs vaches à leurs fermes. Laurent Duverny écrit à Marie une lettre qui est reçue le 2 juin 1765 et lui annonce la mort le 1<sup>er</sup> juin de Jeanne Hugon de Lair qui a été égorgée par la Bête alors qu'elle gardait des vaches près du village. Il fait le récit de ses efforts à chasser l'animal dans un endroit fort profond et dans le bois, il n'a pas pu passer la nuit à chasser, il était saisi par le froid et était très fatigué. Il demande de nouveau des ordres à M. de Ballainvilliers, il connaît les conditions à réunir pour parvenir à détruire cet animal, il précise : « *il faut des gens du pays pour réussir, déjà au Malzieu un capitaine de chasse pour cela qui dépense la province qui n'a rien fait il y avait des dragons aussi. Mais tous ces messieurs ne sont point au fait du pays. Je ne vous en dis pas davantage* ». Il évoque ici le capitaine Duhamel qui avait fait emprisonner son beau-frère. La verrerie est mentionnée une deuxième fois le 4 juin 1765 lorsque dans une lettre Marie demande à ce que M. de Ballainvilliers permette « *à M. de la Védrine de commander la chasse dans son canton, sans sortir des limites de l'Auvergne, il choisirait de bons tireurs des paroisses voisines, qui l'accompagneraient hardiment* ».

*ment, pour faire cette chasse, quand il le jugerait à propos, que s'ils ne réussissaient pas mieux, qu'on a fait en Gévaudan, du moins ils écarteraient la Bête féroce de leur paroisse, où elle fait des visites par intervalles, le dit sieur de la Védrine est à portée, sa situation pour la verrerie est à l'entrée du bois, (La carte de Cassini 54 établie en 1779 dessine le hameau des Planchettes en bordure de la forêt de Ténezère) et il est plus intelligent que tout autre de son voisinage pour commander la chasse, et pour maintenir le bon ordre ; plusieurs bons tireurs se faisant un plaisir de se joindre à lui dans le temps, qu'il le jugera nécessaire, il ne lui faut que vos ordres... »*

La verrerie sera mentionnée une dernière fois le 12 juin 1765 lors d'une chasse organisée par d'Enneval. La Bête est aperçue au Basset mais se dirige vers Nozeyrolles où le prieur renseigne d'Enneval fils que proche de sa paroisse il y a des bois très forts et fort longs appartenant à M. de Pons de la Grange, et qu'en tirant encore plus loin dans l'Auvergne on trouve ceux de M. d'Apcher. D'Enneval fils se rendit sur la montagne, posta les tireurs sur la crête et envoya les chiens « *par sous le bois* » excepté un limier qu'il lâcha dans ces bois. Le limier trouva la Bête, et lui « *fit passer les bois jusqu'à la verrerie de M. de la Védrine, tirant vers ceux d'Apcher.* » (Ici encore la verrerie est donc bien mentionnée en bordure de Ténezère). Anne Duverny naît le 12 septembre 1765 fille de Laurent Duverny et de Marguerite Astruc, le parrain est Jean-Pierre de Bertin écuyer du village de Magrinet paroisse de Centrès en Rouergue, sa marraine Anne Chirac de la Tallière du village de Lair tante de la petite, sont aussi présents messieurs François et Ignace de Bertin de Magrinet. (François et Ignace étaient les oncles de Jean-Pierre, tous sont maîtres-verriers originaires de Centrès en Aveyron à environ 180 km).

Joseph Duverny décède le 22 décembre 1765, il est inhumé le lendemain dans l'église de sa paroisse. Barthélémy Romeuf bourgeois habitant la Voulte (Lavoûte) paroisse de Saint Cirgues fils et héritier de maître Claude Romeuf notaire royal prend possession le 21 août 1766 de l'indivision de Laurent Duverny sur les terres du Mont Mouchet. Claude Romeuf devient l'entier propriétaire de la moitié de la montagne. La vente s'était passée auparavant à Lavoûte pour 2340 livres en remboursement d'une dette et de ses intérêts. D'après un document du greffe du Malzieu le 15 novembre 1766, Laurent Duverny et son épouse Marguerite

Astruc sont domiciliés au lieu du mas des Planchettes quand leur fut signifié un arrêt rendu du Présidial de Riom en Auvergne daté du 29 octobre 1766 en faveur d'Antoine Valette marchand. Sur ce document de justice le lieu de résidence ne peut pas être confondu avec Auvers. C'est la preuve qu'à cette période la verrerie se trouvait aux Planchettes et peut-être même que pour ces maîtres verriers, comme c'était de mise à l'époque, le couple en plus d'un salaire y proposait le gîte et le couvert ? François Caillot un marchand colporteur verrier habitant du Bousquet paroisse de Céor en Rouergue établit le 27 janvier 1767 une reconnaissance de dette de 10 livres envers Laurent Duverny, ce marchand est aussi présent quand Laurent Duverny fait l'acquisition d'une terre à Auvers. Il colportait des verres en Rouergue et Languedoc et venait de Cassagnes-Bégonhès en Aveyron à environ 150 km. Le 29 avril 1767 Rose Duverny de la Tallière est égorgée par La Bête.

## Annexes

Acte de sépulture de Rose Duverny de la Tallière du 30 avril 1767 : « *Rose de la Tallière fille légitime de défunt la Tallière du village de Lair âgée d'environ dix ans a été égorgé par la bête féroce sive (ou bien) le loup carnassier ce jourd'hui vingt-neuf avril (1767) devant la porte de la maison, et a été inhumé le trente du dit mois et an au cimetière de la paroisse en présence de Jean Danti et Claude Biscarrat du dit village de Lair qui n'ont su signer de ce interpellés en témoin de ce. Daudé prieur* »

Laurent Duverny adressa une lettre le 8 mai 1767 à M. Jaoul (Laurent Duverny écrit Jaout par erreur) secrétaire de l'intendance d'Auvergne l'informant de la mort de sa nièce âgée de 11 à 12 ans qui fut enlevée par la Bête entre ses deux frères et un autre petit du village de Lair. Deux hommes qui menaient les bœufs rencontrèrent la Bête qui tenait la petite par le cou. Ils parvinrent à la délivrer mais elle respirait à peine, avait le cou tout percé et dans le quart d'heure elle mourut. Laurent exprima sa peine avec ces mots « *Chagrin, Monsieur bien triste pour une famille* ». Il donna aussi des informations sur les attaques précédentes et fit part de son désespoir par ces mots: « *Monsieur, que nous voilà dans bien des peines. Dieu le veut, nous le méritons, mauvais pays, mauvaises gens, et mauvais vivre aussi. Avec d'argent il faut l'on prie pour avoir quelque peu du blé ; grand prix du bois puisque tout très pénible. Enfin c'est dans le val-*

*lon j'ai chassé pendant tout ce temps qu'elle paraît et on ne peut pas arracher aucun paysan pour la poursuivre ni les obliger à nous en venir avertir. Parce que je sais tous les passages des bêtes féroces de ce pays, j'aurais peut-être réussi. Je continuerai à la poursuivre pour venger le public, s'il m'est possible. La première année qu'elle parut je peux certifier l'avoir tirée et blessée au pied gauche derrière* ». Laurent Duverny réitère sa demande pour organiser ou participer à une chasse, il fait part d'une discussion qu'il a eu avec Mme de Boissieu, la mère du subdélégué, et espère que M. de Boissieu transmette son message à l'intendant. Le 13 mai 1767 M. Jaoul secrétaire de l'intendance d'Auvergne fait réponse à Laurent Duverny : pour lui les bêtes féroces sont des loups, il accompagne sa lettre de recettes pour la confection d'appâts, probablement un imprimé. Le même jour est baptisé à Langeac un fils du notaire royal Marin, son parrain de 9 ans, le Marquis de La Fayette donna au baptisé ses prénoms : Marie Joseph Paul Yves Roch Gilbert, sa marraine fut Dame Marie Falcon de Longevialle l'épouse de Jean-Maurice de Boissieu, le subdélégué de Langeac. Le 17 juin 1767 à 5 heures du soir Jeanne Bastide âgée de 19 ans est dévorée par le loup carnassier au lieu du Sanil qui est le commun du village de Lesbinières paroisse de Desges. C'est la dernière victime de la Bête. Averti, le Marquis d'Apcher, noble d'Auvergne, va organiser une énième chasse qui débuta le 18 juin vers 11 heures du soir. Et le 19 juin 1767 à 10h 15 du matin Jean Chastel, l'un des 12 chasseurs recrutés, tue la Bête du Gévaudan au lieu-dit la Sogne d'Auvers en lisière de forêt de Ténezère. Et c'était bien un membre de la famille Chastel qui avait infirmé le témoignage de Laurent Duverny. La lettre écrite d'Auvergne du 6 juillet 1767 à Langeac à M. le Comte de \*\*\* nous fait le récit de la suite des événements : quand La Bête fut morte le Marquis d'Apcher descendit au village d'Auvers où il rencontra Laurent Duverny gentilhomme des environs (l'auteur ne le dit pas d'Auvers !) qui lui témoigna que 2 ans auparavant il avait tiré l'animal, le blessant à la cuisse gauche avec une balle et presque tous les paysans du même lieu assurèrent qu'ils l'avaient vu plusieurs fois de fort près et qu'ils le reconnaissaient. L'animal arriva on examina la cuisse gauche et la blessure fut reconnue et pour tout le monde c'était bien la Bête. Le rapport du notaire Marin rédigé au château de Besque le 20 juin 1767 va faire une confusion en attribuant à Laurent Duverny une blessure sur l'animal

faite à la cuisse droite alors que cette blessure fut faite à la cuisse gauche et constatée sur la dépouille. Marianne Duverny fille de Laurent Duverny naît le 22 juillet 1767 à Auvers, son parrain est Marc de Rochemure d'Auvers ancien garde du Roi et propriétaire des Planchettes. Sa marraine est sa grand-mère paternelle de Nozeyrolles Anne Sauguet. Le sieur Saugniac, témoin, est d'après la consignation des registres soit habitant soit restant aux Planchettes. Le dernier élément permettant de suspecter une personne de travailler pour la verrerie se trouve sur l'acte de baptême de Marguerite Duverny fille de Laurent Duverny qui est née le 7 octobre 1768 à Auvers, son parrain est Jacques Viallevieille de Viallevieille sur la paroisse de Pinols, sa marraine Marguerite Borie d'Auvers. Viallevieille est le lieu d'origine de Balthazard de Reynaud et de son frère André qui sont certainement maîtres-verriers, cela permet de suspecter Jacques Viallevieille d'être venu travailler à la verrerie pour Laurent Duverny, peut-être comme ouvrier tisseur. En 1768 trois frères de Reynaud habitent Auvers : Balthazard, Pierre et André ; tous sont devenus propriétaires dans ce village. Plus tard en 1771 Balthazard de Reynaud et sa famille déménageront à Paternaud, paroisse de Desges, puis peut-être au Bois-Noir en 1773, Balthazard reviendra habiter aux Planchettes vers 1777 jusqu'au moins le 19 aout 1786 lorsqu'une enquête est faite sur la vente de sa jument. Agnès Duverny de la Tallière épousa à Nozeyrolles le 26 novembre 1771 François de Rochemure, écuyer, natif de Jorat de la paroisse de Jullianges (celle d'Auvergne), il est le cousin germain de Marie-Anne de Rochemure l'épouse de Balthazard de Reynaud. Dans le contrat de mariage d'un commun accord de Laurent Duverny, François Duverny et Anne Chirac, Agnès avait été désignée comme l'héritière de la famille de la Tallière. Laurent Duverny décéda le 27 avril 1786, il fut inhumé le 29 avril dans le cimetière de la paroisse de Nozeyrolles à l'âge d'environ 60 ans. Balthazard de Reynaud décéda le 28 juin 1790 à Auvers. De 1811 à 1823 la verrerie de Collony située sur la commune de Nozeyrolles a fonctionné avec une trentaine d'ouvriers, puis lui a succédé de 1825 à 1834 la verrerie de Chamblard sur la commune de la Besseyre Saint-Mary. Pour la verrerie de Laurent Duverny les relevés du cadastre napoléonien de 1838 reconnaissaient encore le lieu des Planchettes comme décrit en 1760 lors du contrat de mariage entre Balthazard de Reynaud et Marie de

Rochemure. Nous retrouvons bien un grand pré entouré de pâturages et des emplacements de bâtiments. Ce grand pré, une partie des pâturages et un emplacement de bâtiment et aussi l'emplacement de la verrerie appartiennent alors à un André Reynaud d'Auvers. Bien que le hameau des Planchettes put être confondu avec le village d'Auvers de nombreux éléments attestent qu'au temps de la Bête Laurent Duverny s'était associé à Balthazard de Reynaud pour installer sa verrerie en ce lieu non loin de son indivision et au plus proche du bois.

Je remercie Alain Bonet pour sa Chronodoc, Sébastien Redon pour sa « Généalogie en Margeride » (<https://gw.geneanet.org/redon>), ainsi que pour m'avoir indiqué le notaire de la famille Duverny dans la paroisse de Pinols, Dominique Guibert pour ses deux articles sur la verrerie du Sermet disponibles en ligne mettant en lumière ces travailleurs en Rouergue ainsi que pour son aide sur les familles de maîtres-verriers au XVIII<sup>ème</sup> siècle.

## Sources utilisées

**AD48** EDT 077 GG 1, 278 B 7, 1 MI EC 090/4

**AD43** E-dépôt 346/2, 6 E 11/3, 3 E 424/65, E-dépôt 147/1, E-dépôt 346/3, 3 E 478/2-bis, 3 E 478/3, (BMS) 6 E 164/1-C, 3 E 478/4, 3 E 478/5, 3 E 530/8, 3 E 478/36, 6 E 127/1-bis, 6 E 92/1-B, E-dépôt 343/1, E-dépôt 147/2, 180 B 69, 3 E 523/137, E-dépôt 346/4, Dépôt CDR 127/2 par Alain Cholet

**AD15** 5 MI 80/3-B 1737-1756, 5 MI 529/4 1714-1733

**AD63** 1 C 2500, 1 C 571, 1 C 7450, 62 Fi 1425, 1 C 7450, AD63 1 C 4730, 1 C 1733, 1 C 1732, 8 bib 46

**AD34** C 9293, C 44

**Archives Nationales** AE/II/2927 (ancienne cote F/10/476)

**Cadastre napoléonien** de 1838 Auvers, sections B 2-3 P 2482, 3 P 108

**Spicilegium Brivatense**, recueil de documents historiques relatifs au Brivadois et à l'Auvergne par Augustin Chassaing Paris 1886

**Annales Scientifiques**, Littéraires et Industrielles de l'Auvergne, tome seizième par D. Baudin 1843 <https://verrièresduruergue.over-blog.com>, (Archives de la famille Temple de Toulon) par Dominique Guibert

**Histoire Sociale Haute-Loire** N° 9, 2018, article par Luc Bergognoux

**Affiches, annonces, et avis divers** du mercredi 19 septembre 1764

**Courrier d'Avignon** du vendredi 22 mars 1765

**Carte de Cassini** N° 54 de Saint-Flour de 1779

**Lettre écrite d'Auvergne** du 6 juillet 1767 à Langecac à M. le Comte de \*\*\* au sujet de la destruction de la vraie Bête féroce, Gallica

**La vie paysanne dans la Haute-Loire**, Ulysse Rouchon, Lafitte Reprints, Marseille, 1977

**Chronodoc-2021.pdf** par Alain Bonet

[eric.thibaud@wanadoo.fr](mailto:eric.thibaud@wanadoo.fr)

François Louis Pélassier (paléontologue) et Damien Servet-Franceschi (vidéaste, créateur du programme en Quête d'Histoire sur YouTube) ont étudié les attaques liées à l'affaire de la Bête sous un angle statistique en y ajoutant une comparaison entre les blessures des victimes et les traumatismes typiquement infligés à l'être humain par différents grands carnivores. Voici un résumé de leur travail dont le texte complet peut être fourni par M. Pélassier. Il est aussi accessible sur la page de téléchargement des gazettes :

<https://bete-du-gevaudan.alwaysdata.net/>

### Des blessures qui parlent !

En confrontant les blessures des victimes de la «Bête du Gévaudan» aux connaissances contemporaines sur les mammifères carnivores, cette recherche reconstitue le profil animal le plus plausible. Les archives révèlent une prédation visant majoritairement les jeunes, avec de nombreuses morsures au cou et consommations des corps, déplacement des victimes et plusieurs cas d'amputations ou décapitations. La comparaison avec les typologies de blessures causées par divers carnivores montre que les schémas observés correspondent étroitement à ceux produits par les loups. Les chiens, qu'ils soient errants ou dressés, ne reproduisent pas ce schéma et les félinss présentent des motifs traumatiques plus graves (impliquant de profondes lacerations avec leurs griffes). Chiens et félinss présentent des profils de victimes humaines incompatibles avec celles du Gévaudan. Les résultats de cette analyse préliminaire convergent vers l'identification du loup comme principal prédateur, tout en laissant ouverte la possibilité d'individus hybrides et sans exclure marginalement la possibilité de quelques rares attaques de chiens.

[francoislouis.pelissier@gmail.com](mailto:francoislouis.pelissier@gmail.com)

## Le coin des poètes

Voici deux poèmes de **Thierry Couture**, poète parisien maintenant reconnu, notamment par la revue de poésie « Place de la Sorbonne » (voir aussi la gazette N° 22).

### La Bestia

Dans l'austère pays qu'étrille un vent sauvage  
Et creusent cent ravins que la ronce interdit,  
Sur ces sommets rocheux où parfois s'enhardt  
Le berger protecteur de son pauvre élevage,

Tu ne viens plus chercher l'aubaine d'un carnage  
- Ont-ils assez souffert tous ces enfants surpris  
Par ta gueule béante ? Ils perdirent l'esprit  
Avant de rendre l'âme à Dieu, membres en nage...

Alors dis-moi : quelle créature étais-tu ?  
Un chien qu'eût renié sa mère ? Un loup têtu  
Faisant festin d'appétissante chair humaine ?

Au fond d'étroits vallons ombragés de sous-bois  
Retentissent les cris d'une fille aux abois  
Qui fuit échevelée, apeurée, hors d'haleine,

Cette bête aux énormes dents  
Dont frissonnait le Gévaudan.

### In memoriam

Bête, tu n'en mangeras plus !  
Ta course a cessé de fouler  
Sognes, drailles et noirs talus  
Où tu vins souvent te couler ;

Fini cet affreux flux de sang  
Qui poissait l'herbe au frais satin  
Sous le maxillaire puissant  
D'un loup hybride de mâtin...

Mais dans les secrètes forêts  
Que revêt jusqu'en Vivarais  
Le Gévaudan sauvage et beau

Frémît l'affligeant souvenir  
De ces enfants dont l'avenir  
Devait se briser au tombeau.

**Thierry Couture**  
[\(t.couture@orange.fr\)](mailto:t.couture@orange.fr)

## Compléments d'écrits et d'ouvrages relevés en 2025

Année	Auteur	Titre	Éditions
2025 Metge Florence		Du Gévaudan à Versailles les 2 bêtes	Les Presses Littéraires
2025 Farigoux Dominique		Mille jours en Gévaudan, autobiographie de la Bête	Le Lys bleu
2025 M.K.		Chastel ou le secret de la bestia	Librinova
2025 Thibeaud Estelle		La bête du Gévaudan réclame justice	Librinova
2025 Ricardo de Souza		La BdG : le monstre qui terrorisait la France	Clube de Autores
2025 Duperrin Coralie		Les Ombres du Gévaudan	Compte d'auteur
2024 Bordes Gilbert		La malbête	XO éditions
1891 Pichot Pierre-Amédée		La lutte de l'homme contre les animaux	S.N. d'acclimatation

### Une randonnée pour découvrir le "pays de la Bête"

**Rendez-vous à 9 heures à la Besseyre-Saint-Mary devant la stèle de Jean Chastel le mardi 4 août 2026**

**Prévoir casse croûte, boisson, vêtements et chaussures adaptés.**

C'est un circuit accessible à toute personne en état de marcher plusieurs kilomètres. Le parcours s'effectue entre la Besseyre-Saint-Mary et Auvers et passe par la sogne d'Auvers, lieu exact de la mort de la Bête. Tout au long du parcours, des bénévoles de l'association « Au pays de la Bête du Gévaudan » évoquent l'histoire de la Bête. La marche complète sur la journée totalise environ 16 kms, avec possibilité d'effectuer la moitié du parcours, une voiture balai est prévue ainsi que le transport des sacs. Une visite commentée de l'exposition d'Auvers a lieu ainsi qu'une projection d'un film documentaire suivie d'un débat en fin de journée. Aucune inscription préalable n'est nécessaire. Une participation est demandée pour les frais de transport des sacs, de visite de l'exposition et de projection du film.

Adultes : 8 €, enfants (moins de 15 ans) : 4 €.

Renseignements au **06 17 89 76 92**



### Ils ont participé bénévolement à cette gazette

Rassemblement de la documentation : Jean Richard et Bernard Soulier.

Textes : Bernard Soulier (sauf pour ceux signés).

Relecture des textes : Guy Crouzet.

Numérisations et mise en page : Bernard Soulier.

Diffusion de la gazette sur internet : Aurélien Bonnal, Phil Barnson et Bernard Soulier.

Illustrations choisies par Bernard Soulier.

Photos Bernard Soulier (sauf mentions contraires).

Première et deuxième de couverture : gravures de Bernard Soulier.

ISSN 2428-6451

Dépôt légal à parution.

**Téléchargement gratuit de la présente gazette et des anciens numéros sur :**

**<https://bete-du-gevaudan.alwaysdata.net/>**

**et sur :**

**[http://danslombred.info/sites/Odb/pages/lieux/gazettes\\_01.html](http://danslombred.info/sites/Odb/pages/lieux/gazettes_01.html)**



Reproduction du **plan de chasse à la Bête** (Archives Nationales) au sommet du Truc de la Garde (commune de Chanaleilles)

## Sur Internet

Pour ceux qui désirent avoir dans leur collection les anciens numéros de la Gazette de la Bête (c'est gratuit !)

Bienvenue sur ces sites dédiés au partage de ressources sur la Bête du Gévaudan

<https://bete-du-gevaudan.alwaysdata.net/>



Ou sur le site « Dans l'ombre de la Bête »

[http://danslombrede.info/sites/Odb/pages/lieux/gazettes\\_01.html](http://danslombrede.info/sites/Odb/pages/lieux/gazettes_01.html)



### Quelques sites partenaires

<http://geneal43.com/>  
La généalogie en Haute-Loire



<https://www.betedugevaudan.com/>  
Le site d'un passionné



<http://www.musee-bete-gevaudan.com/>  
Le site du musée fantastique de la Bête  
du Gévaudan de Sauges



Depuis le Gévaudan, la ville de Sauges et le village d'Auvers,  
la Bête, les associations « Macbet » et « Au pays de la Bête du Gévaudan »,  
le Musée fantastique de la Bête et la maison de la Bête,  
Jean Richard et Bernard Soulier vous présentent  
leurs meilleurs vœux pour 2026

<http://labeledugevaudan.fr/>

Le site d'Hervé Boyac et de son association



<https://www.facebook.com/groups/307892793058850/>

Le réseau d'Éric Thibaud :  
La Bête et La Pucelle du Gévaudan,  
les Chastel et autres gens



<https://www.facebook.com/groups/248388992240781/?mibextid=6NoCDW>

Le réseau de la Maison de la Bête d'Auvers



<https://www.yumpu.com/fr/document/view/16885134/bete-du-gevaudan-chronologie>

Le site de téléchargement de  
la célèbre Chronodoc d'Alain Bonet



Et il suffit de taper « Bête du Gévaudan »  
dans un moteur de recherche pour  
en trouver plein d'autres ...



## **Devenir membre de soutien pour l'association d'Auvers**

L'accès à l'association d'Auvers « **Au pays de la Bête du Gévaudan** » est ouvert à des membres de soutien. Pour une cotisation modique (10 euros par an et par personne ou 15 € par an pour un couple), tout un chacun peut faire partie de cette association unanimement reconnue pour son sérieux et soutenir ses objectifs de « **préciser, de mieux faire connaître et de défendre la vérité historique dans l'affaire de la Bête du Gévaudan** ». Cette participation permet, sur présentation de la carte de membre de soutien, de bénéficier :

- De l'**entrée gratuite** à l'exposition estivale d'Auvers.
- De la **participation gratuite** à la randonnée estivale sur les traces de la Bête du Gévaudan **le 4 août 2026**.
- De bénéficier d'un petit « cadeau de bienvenue » lors de la **première adhésion**, cadeau à retirer à l'exposition d'Auvers.

**Attention :** L'association est gérée par un conseil d'administration de membres actifs (fermé). La carte de membre de soutien ne donne pas accès à l'Assemblée Générale ni au Conseil d'Administration.

.....  
À imprimer, découper ou photocopier puis à compléter et à adresser avec votre chèque de cotisation au trésorier adjoint de l'association qui vous renverra votre carte annuelle d'adhésion vous permettant d'accéder aux services décrits ci-dessus :

**Jean Élie TURPIN impasse des Faysses Chanteloube 43 300 AUVERS**

Association à caractère historique « Au pays de la Bête du Gévaudan »

### **BULLETIN D'ADHÉSION MEMBRE DE SOUTIEN**

NOM(S) : .....

PRÉNOM(S) : .....

ADRESSE : .....

.....  
Téléphone : ..... Mail : .....

Adhère(nt) à l'association d'Auvers « Au pays de la Bête du Gévaudan » en tant que membre(s) de soutien pour l'année **2026** et se déclare(nt) en accord avec les objectifs de l'association (article 2). Ci-joint ma (nos) cotisation(s) annuelle(s) de 10 euros (ou de 15 euros) par chèque établi à l'ordre de « Association au pays de la Bête du Gévaudan ».

Fait à ..... le.....

Signature(s) (obligatoire)

Article 2 : Cette association a pour but de préciser, de mieux faire connaître et de défendre la vérité historique dans l'affaire de la Bête du Gévaudan.

N.B. : Si toutefois, suite à des causes majeures, les prestations ne pouvaient pas avoir lieu en 2026, la carte serait valable pour l'année suivante.

# Saugues Haute-Loire



## Musée fantastique de la Bête du Gévaudan



Ouvert du 15 juin au 15 septembre  
Pour les groupes toute l'année sur rendez-vous  
Tél. et fax : 04 71 77 64 22  
Site internet : <http://www.musee-bete-gevaudan.com>

### Contacts :

Blandine GIRES - Route du Malzieu - 43170 SAUGUES - Tél. et fax 04 71 77 64 22  
Ass. MACBET - Jean RICHARD - La Vachellerie - 43170 SAUGUES - Tél. 04 71 77 80 67

À AUVERS (Haute-Loire)

# Au pays de la Bête du Gévaudan

Une association loi 1901 à caractère historique vous propose de



## VISITER LA MAISON DE LA BÊTE

Exposition ouverte tous les jours en juillet de 14h à 18h, en août et tous les week-ends de 13h 30 à 18h 30. Découverte à pied du pays de la Bête en août.

Contacts : Bernard SOULIER 5 rue des écoles 43 350 SAINT-PAULIEN  
Tél : 04 71 00 51 42 ou 06 17 89 76 92



[Maison de la Bête du Gévaudan-Auvers](#)